



RAPPORT ESG-CLIMAT

AMIRAL GESTION

2022

¹ Ce rapport est produit en conformité avec les exigences de l'article 29 de la Loi Energie Climat, du Sustainability Finance Disclosure Regulation (SFDR) et des recommandations du Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD - <https://www.fsb-tcfd.org/>)

Edito

Face au défi inédit que représente le réchauffement climatique, nous sommes convaincus que les investisseurs ont la responsabilité et l'opportunité de participer activement à la transition écologique des entreprises. La finance impacte l'ensemble du tissu économique et peut, grâce au levier du financement, favoriser l'émergence d'une transition qui se doit aussi d'être juste sur le plan social. Nous sommes déterminés à assumer notre responsabilité et à accompagner nos clients qui s'inscrivent dans cette démarche en intégrant les nouveaux cadres de référence issus du règlement Européen Disclosure et de la Loi Energie -Climat.

Notre légitimité en matière d'investissement responsable repose sur trois piliers de notre culture d'entreprise : une approche fondamentale de l'investissement, une conception humaine et multidimensionnelle de l'entreprise et enfin, le sens que nous donnons à notre métier d'investisseur.

C'est en partant de ce ciment que nous avons souhaité accélérer en 2020 notre propre transformation en renforçant nos pratiques de gestion ISR, notamment via la labellisation de certains de nos fonds et en intégrant encore davantage notre responsabilité ESG-Climat au sein de notre gouvernance d'entreprise.

Investisseurs de long terme, souvent actionnaires de référence des petites et moyennes valeurs françaises et européennes et proches des équipes dirigeantes, l'engagement actionnarial constitue naturellement la colonne vertébrale de notre stratégie ISR. Nous privilégions une démarche d'accompagnement constructive mais déterminée pour faire évoluer l'ensemble des pratiques des entreprises, a fortiori celles en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

A l'heure où l'industrie de la gestion revendique la recherche d'impact, nous restons humbles dans notre approche mais résolument déterminés à développer, individuellement ou par le biais d'initiatives collaboratives, nos contributions positives en faveur des Objectifs du Développement Durable des Nations Unies.

Notre premier rapport ESG - climat vous donne les gages de notre engagement fort pour la préservation d'une économie saine et durable, dans un contexte mondialisé nécessitant plus que jamais de tout entreprendre pour préserver des équilibres politiques, environnementaux et sociétaux qui ne sont pas acquis dans la durée.

Julien Lepage
Président



Nicolas Komilikis
Directeur Général



Sommaire

Edito	2
Sommaire.....	3
1. Nos réalisations en 2021.....	4
2. S'investir pour demain.....	7
3. Notre positionnement : Amiral Gestion, investisseur engagé et fondamental à l'ADN entrepreneurial	9
4. Gouvernance IR : intégrer pleinement l'ESG et le Climat.....	14
5. Au cœur de notre métier : notre démarche d'investissement responsable	18
Nos fonds responsables	18
Notre engagement auprès des groupes et initiatives de Place	21
5.1. Accompagner les PME par notre démarche renforcée d'intégration des risques et opportunités ESG et l'engagement actionnarial	24
a. La prise en compte des risques de durabilité.....	25
b. Vers une prise en compte des nouveaux paradigmes de l'ESG dans notre analyse fondamentale	28
c. Accompagner les entreprises dans leur transition par l'engagement actionnarial : un levier d'impact privilégié	36
5.2. Définir une stratégie environnementale ambitieuse	47
a. Nous agissons sur les secteurs à fort impact environnemental.....	48
b. Nous nous fixons des objectifs bas carbone	51
c. Nous encourageons les entreprises vers une prise en compte des enjeux climatiques	51
c. Nous diffusons l'expertise environnementale en interne	52
5.3. Evaluer et piloter la performance extra-financière de nos investissements	53
a. Performance ESG des investissements	53
b. Renforcement de l'évaluation environnementale des portefeuilles et entreprises grâce à des KPIs robustes	56
5.4. Faire vivre l'ESG-Climat pour nos clients.....	65
5.5. Préparer nos défis de demain : l'incidence de nos investissements sur les facteurs de durabilité.....	67
6. Notre engagement responsable via notre démarche de RSE	69
Annexes	79
Tableau de correspondance avec les exigences de l'Article 29.....	79
Tableau de correspondance avec les exigences de la TCFD	81
Glossaire.....	82

1. Nos réalisations en 2021

Mesurer notre impact à travers des indicateurs clés¹



Une démarche IR/ESG renforcée

2021				2022
Moyenne de la Note ESG qualitative interne de notre Portefeuille agrégé*	Moyenne de la Note ESG externe de notre Portefeuille agrégé**	Conception d'un nouveau processus de scoring ESG propriétaire pour nos fonds labellisés ISR et Relance	Renforcement de nos données de recherche ESG et climat avec 5 prestataires partenaires d'Amiral Gestion au lieu de 2 en 2020	<i>Elargissement à l'ensemble de nos fonds des politiques sectorielles tabac, pornographie, charbon et oil & gas pour une application à l'été 2022</i>
5,08/10	5/10			

* Cette analyse intégrée à notre analyse fondamentale couvre 89,17% des valeurs actions.

** Cette analyse issue de la recherche externe MSCI ESG Ratings couvre 49% des valeurs.



Une gamme significative de produits responsables

2021			2022
10 fonds classifiés Article 8 SFDR selon la réglementation Disclosure représentant 55% des encours.	5 fonds en gestion ISR, 23% des encours, dont 3 labellisés	5 fonds labellisés France Relance	17 fonds classifiés Article 8 SFDR selon la réglementation Disclosure au T1 2022, représentant 83% des encours
100% de nos 8 fonds ouverts Article 8 SFDR	 soit 9% des encours	 28% des encours	

* Pour plus d'information, cf. la partie 5 du rapport

¹ Données arrêtées au 31/12/2021. Certains indicateurs sont mentionnés comme étant mesuré sur le « portefeuille agrégé ». Ce portefeuille correspond à l'ensemble des lignes investies en portefeuille des fonds d'Amiral Gestion : gestion collective, mandat et fonds dédiés institutionnels, mandats. Le calcul des indicateurs de performance ESG et climat est réalisé en équipondération.



Des pratiques d'engagement actionnarial proactives*



249

AG votées de 219 sociétés,
soit un taux de vote de **98%**

13 328

Résolutions votées

14%

Taux de vote « contre »



48 entreprises auprès desquelles
nous avons mené une action de
dialogue – engagement ESG,
dont 52% basées en France,
48% à l'international

99

sujets E, S, G et de
transparence

6

actions d'engagement ayant produit
des résultats concrets sur le plan des
pratiques ESG,

11

sur le plan de la transparence ESG,
dont **2** sur les données climat

*Pour plus d'information, cf. la partie 5.3.c. du rapport



Le déploiement de nouvelles métriques environnementales à fort enjeu réglementaire

Intensité carbone
(Scope 1,2,3)

776

Tco2/m€ CA

Alignement 2°C

3°C < T < 4°C

Empreinte
environnementale

4.4 %

Part verte
Taxonomie UE

4,1%

Part Brune

3,4%

Risques de Transition

9,3%

Risques physiques

32 / 100

Résultats des principaux indicateurs de performance au 31/12/2021 sur le portefeuille agrégé
Détail des indicateurs et de leurs méthodologies dans la partie 5.3.b du rapport



Lancement de notre Démarche RSE

2 femmes nommées au
Comité de Direction
d'Amiral Gestion
(Secrétaire Générale et
Directrice IR/RSE)

3 feuilles de route RSE
définies et portées par

3 Groupes de Travail
collaborateurs



Bien-être au travail –
Equilibre vie privée / vie professionnelle



Réduction de nos impacts directs
sur l'**Environnement**



Mécénat & Philanthropie
Fondation Sextant
INVESTIR DANS L'ÉDUCATION

*Pour plus d'information, cf. la partie 6. du rapport



Un plan d'action climat défini sur notre périmètre direct interne

**Bilan carbone d'Amiral
Gestion (Scope 1,2&3)***

495,8 tCO₂eq

**12,4 tCO₂eq /
ETP** en 2019**

Objectif de réduction des émissions

-42% entre 2020 et 2030,
objectif conforme aux recommandations
de la Science Based Targets Initiative

*Bilan carbone réalisé par l'agence Icare & Consult
Périmètre : Locaux Amiral Gestion France et Espagne

** Année de référence retenue comme étant la plus représentative de l'activité habituelle d'Amiral Gestion avant la crise COVID

2. S'investir pour demain

Notre Stratégie d'Investissement Responsable, définie en 2020 à horizon 2023, se décline en cinq principes d'actions. Ceux-ci portent notre ambition responsable et sont le socle sur lequel nous nous appuyons pour développer nos actions de progrès. Nous avons parcouru un chemin considérable depuis le lancement en 2012 de notre expertise en matière d'investissement responsable mais fidèle à notre ADN entrepreneurial, nous continuons à développer et renforcer nos objectifs, nos pratiques, notre transparence ainsi que la robustesse de nos processus en la matière.

Cadre de la Stratégie IR 2020-2023 d'Amiral Gestion

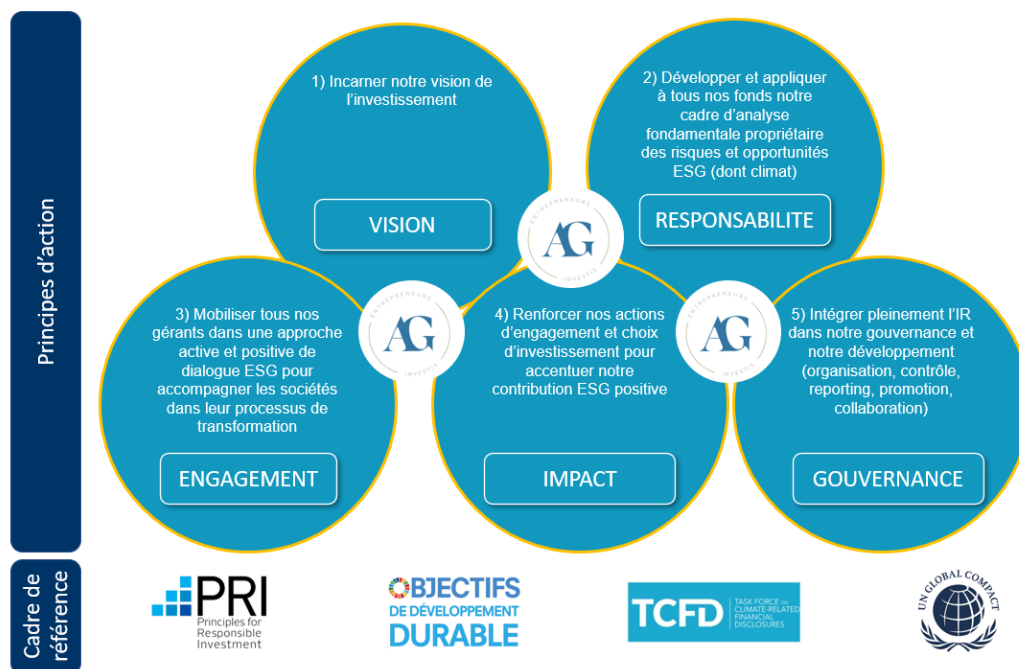


Figure 1 Principes d'action de la Stratégie IR d'Amiral Gestion

Dans une logique de « comply or explain » et **d'amélioration continue**, Amiral Gestion travaille pour identifier ses opportunités d'amélioration de sa stratégie actuelle, et en lien avec les exigences de l'article 29, afin d'identifier les actions concrètes correspondantes pour l'améliorer.

Principales étapes de la démarche IR / ESG d'Amiral Gestion

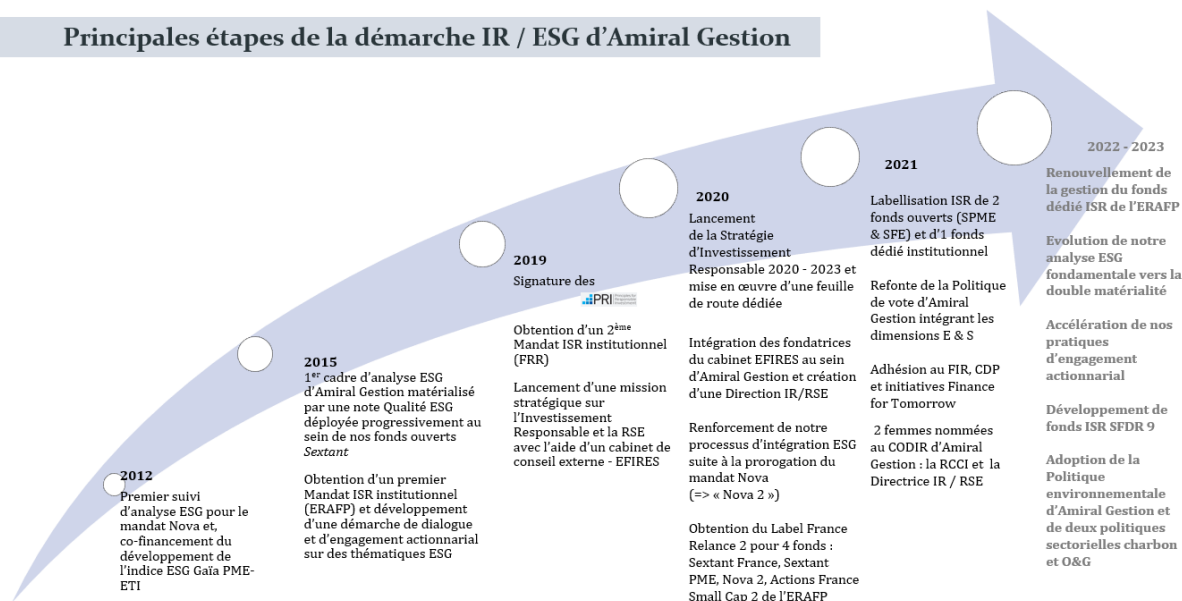


Figure 2 Historique de la démarche d'engagement responsable d'Amiral Gestion

Nos priorités d'évolution en matière d'ESG-climat à horizon 2022/2023 :

- **Evolution de notre cadre d'analyse ESG fondamentale pour le relier étroitement à nos actions d'engagement actionnarial**
 - Intégrer le concept de **double matérialité** dans nos analyses
 - Poursuivre l'**intégration des enjeux thématiques sectoriels clés liées à l'ESG dans nos analyses et nos actions d'engagement** (ex. : Responsabilité et transparence fiscale, Economie circulaire, Prévention du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, Engagement et maturité Climatiques, Transition juste)
 - **Accélération de notre Politique d'engagement actionnarial**, vecteur d'Impact privilégié des équipes d'investissement d'Amiral Gestion
- **Lancer l'offre de fonds à impact classifiés SFDR 9**
- **Lancement de notre première Politique Environnementale en 2022 et travaux préparatoires de mise à jour en 2023 :**
 - S'aligner sur une trajectoire 1,5°C en se fixant un objectif bas carbone
 - Mesurer l'exposition de nos investissements associées aux thématiques biodiversité
 - Adopter de nouvelles politiques sectorielles répondant aux enjeux climat et biodiversité

3. Notre positionnement : Amiral Gestion, investisseur engagé et fondamental à l'ADN entrepreneurial

Créée en 2003, Amiral Gestion est une société de gestion de portefeuille indépendante, détenue par ses dirigeants et ses collaborateurs. **La société gère environ 4 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels, de banques privées, de family offices, de CGPI et de particuliers.** Les encours sont répartis à travers plusieurs mandats ou fonds dédiés et les huit fonds de la gamme Sextant.

Amiral Gestion se positionne comme un acteur de référence dans l'univers des petites et moyennes entreprises cotées en France et en Europe et bénéficie également d'une forte reconnaissance pour ses gestions diversifiée et obligataire. Convaincue que le métier d'investisseur n'a plus de frontière, la société a également développé une expertise à l'international où elle investit depuis 2005, notamment en Asie où un bureau d'analyse a été ouvert à Singapour en 2017.

Focalisées sur l'analyse fondamentale des sociétés et l'investissement à long terme, les équipes d'Amiral Gestion visent un objectif commun : délivrer des performances de qualité dans la durée, au service des investisseurs et en accompagnant les entreprises de manière responsable.

Engagés depuis 2012 dans l'analyse ESG et depuis 2015 dans la gestion ISR via l'obtention d'un premier mandat de gestion ISR institutionnel, nous avons la conviction forte que l'analyse des facteurs ESG joue un rôle essentiel dans la compréhension des risques et des sources de création de valeur durable de l'entreprise et apportent ainsi une réelle contribution à la recherche de performance. **L'univers d'investissement d'Amiral Gestion, principalement composée de petites et moyennes entreprises, est au cœur du tissu économique et de l'enjeu de transition environnementale.** Ces entreprises sont à la fois l'avenir de nos économies et appartiennent à des secteurs à fort potentiel de décarbonation². L'intégration des enjeux de durabilité dans le modèle d'affaires de ces entreprises nécessite un accompagnement de long terme de la part des investisseurs. Grâce à notre connaissance approfondie de ces entreprises qui constitue l'une de nos expertises cœur héritée de notre gestion, une culture forte de dialogue actif et la gestion de conviction de nos équipes, nous nous **positionnons comme un partenaire de proximité à impact pour inciter activement à la transition et au développement pérenne et compétitif de ces entreprises.**

² 40% des SMID européennes opèrent dans des secteurs très émetteurs (secteur manufacturier 29%, finance et assurance 18% transport 3%, construction 4%, immobilier 7%, agriculture 1%, ...)

Notre ADN se caractérise ainsi par :

Une cible d'investissement privilégié : les petites et moyennes capitalisations

- **La compréhension intime des entreprises** - notre approche de gestion repose sur l'investissement dans des sociétés que nous comprenons et que nous sommes capables de valoriser grâce à une analyse fondamentale rigoureuse sur les plans financiers et ESG-climat.
- **Un esprit pionnier et entrepreneurial** – nos équipes sont mobilisées et déploient les moyens nécessaires pour ancrer l'IR au sein de nos stratégies de gestion tout en poursuivant le développement des meilleures pratiques d'intégration des facteurs ESG.
- **Des investissements de conviction** – nos fonds sont répartis en sous portefeuilles, gérés de manière indépendante par l'équipe d'investissements et concentrés autour de conviction fortes.
- **Notre capacité d'accompagnement des entreprises** – la proximité que nous maintenons avec les entreprises (rencontres, visites d'usines, discussions) nous permet de créer les conditions favorables à un accompagnement soutenu et adapté au profil des entreprises agiles et innovantes dans lesquelles nous investissons. Le **taux de détention** du capital, qui peut s'avérer significatif, favorise également cette proximité et l'activation de leviers de coopération pour faire évoluer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG.
- **Une vision de long terme** – L'approche long terme de notre philosophie de gestion est avant tout un état d'esprit. Nous achetons des parts d'entreprises, pour une durée indéterminée qui nous permet de nous affranchir des tendances de marché.

Entretien avec Véronique Le Heup, Directrice IR/RSE
Membre du Comité de Direction

« Notre vision de l'Investissement responsable se situe à la convergence entre la Responsabilité, l'Engagement et la recherche d'Impact »



1. Quels sont les principaux piliers de la vision IR d'Amiral Gestion ?

Entre l'automne 2019 et l'été 2020, Amiral Gestion a procédé à une réflexion stratégique d'ampleur autour de l'investissement responsable ayant mobilisé la totalité de nos collaborateurs afin de les fédérer autour d'un projet partagé essentiel pour l'avenir d'Amiral Gestion et qui, pour réussir, se doit d'être incarné par toutes les fonctions de l'entreprise dans sa mise en œuvre. C'est de ce point d'étapes de notre expertise IR, démarrée en 2012 avec l'obtention du fonds dédié institutionnel Nova 2, suivi de la gestion déléguée ISR d'un fonds pour l'ERAFP et d'un autre pour le FRR, qu'est née notre Stratégie IR 2020-2023 et notre Raison d'être : **« Entrepreneurs investis, nous aspirons à la performance dans l'intérêt collectif : en privilégiant une vision de long terme, nous investissons avec passion au service**

de nos clients en accompagnant les entreprises de manière responsable, pour ensemble préparer l'avenir. »

Notre vision de l'Investissement responsable se situe à la convergence entre la Responsabilité, l'Engagement et la recherche d'Impact : pour nous cela correspond à développer nos contributions positives par nos actions d'engagement tout en détectant les entreprises les plus impliquées ou à potentiel pour réduire leurs impacts négatifs, sachant maîtriser tout autant leurs risques extra-financiers et se créer des opportunités de marché grâce aux facteurs de durabilité.

Nous sommes à ce stade de notre **développement au cœur de la double matérialité qui renouvelle aujourd'hui, de par la maturité atteinte par le marché de l'IR**, le concept de Triple Bottom Line qui prévalait ces 20 dernières années dans l'analyse extra-financière. Soutenir par nos investissements et accompagner par notre engagement actionnarial les entreprises inscrites dans des processus de transformation ou sur le point de s'y engager, **en particulier les small-mids caps** en portefeuille auprès desquelles nous disposons pour beaucoup d'entre elles d'un niveau d'actionnariat significatif : cela constitue notre **axe de différenciation majeur car nous pensons avoir des leviers tangibles pour générer des contributions positives en faveur du développement durable.**

Notre Responsabilité passe aussi par **le soutien et la collaboration auprès de nos clients pour les accompagner dans les changements majeurs impulsés par les réglementations ESG**, et par une Gouvernance IR dédiée et complètement intégrée au sein de notre entreprise.

2. A quels enjeux Amiral Gestion fait-il face en termes d'investissement responsable ? Ces enjeux se sont-ils intensifiés sur l'année 2021 ?

Notre secteur, à l'instar de tous les pans de l'économie, connaît une transformation majeure. Intégrer les facteurs de durabilité est aujourd'hui une évidence même si les tâtonnements pour arriver à des standards convergents et lisibles pour les clients restent nombreux face à l'assaut normatif et

réglementaire impulsé à l'origine par le standard des PRI, suivi par l'émergence de nombreux labels ISR ou verts.

Depuis un an et demi, le cadre réglementaire européen Disclosure cherche à normaliser une intégration de l'ESG qui s'est avérée protéiforme dans la pratique d'investissement des sociétés de gestion. La **taxonomie verte européenne** vise à définir ce qui est entendu par activités durables, au sens de vertueuses sur le plan environnemental : **nos processus d'investissement vont devoir progressivement s'y adosser pour quantifier la part verte pour les souscripteurs**. Le plus important challenge relève de **la qualité des métriques sources et de l'application de méthodologies complexes** qui devrait être plus robuste à mesure de la couverture de la totalité des 6 thèmes de la taxonomie et d'une transparence accrue des entreprises dans ces domaines.

L'accélération de ces enjeux de normalisation est un challenge pour une société de gestion de taille moyenne comme Amiral Gestion mais nous **avons anticipé ce mouvement en adoptant nos Stratégie IR 2020 – 2023**, en élargissant considérablement nos sources de données externes et en **faisant évoluer progressivement nos processus d'analyse ESG pour intégrer graduellement les nouveaux codes du règlement Disclosure** tout en construisant des analyses internes centrées sur une sélection d'enjeux ciblés et centrés sur la double matérialité qui a du sens pour l'intégrer au mieux dans notre analyse fondamentale à terme.

3. Quel bilan faites-vous de la stratégie IR d'Amiral Gestion sur l'année 2021 ?

Nous nous **réjouissons d'un bilan très positif grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes**. La **labellisation ISR** successive de 2 de nos fonds ouverts (Sextant France Engagement et Sextant PME) et **d'un fonds dédié institutionnel** a constitué une réelle étape de poursuite de structuration de nos processus IR sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'Amiral Gestion. Fidèle à notre ADN d'accompagner activement les acteurs de l'économie française, nous avons également labellisé 5 fonds Relance et participé à plusieurs opérations primaires dans ce contexte, publiés des rapports extra-financiers complets pour ces fonds. Ces processus labellisés nous ont permis de bâtir un cadre d'évaluation ESG propriétaire et dédié.

Nous avons également **considérablement accentué nos politiques et pratiques de votes et d'engagement actionnarial** en renforçant nos capacités d'exercices des droits de vote en refondant totalement notre politique et nos procédures. Nos gérants votent systématiquement en direct pour les entreprises dont **nous détenons plus de 1% du capital ce qui représente environ 60 entreprises** soit près de la moitié des lignes en portefeuille. Un partenariat avec ISS est également actif pour le vote sur les titres détenus à moins de 1% du capital mais en appliquant scrupuleusement notre Politique de vote propriétaire.

Nous **nous sommes également investis pour rejoindre plusieurs engagements de place en adhérant en 2021 au FIR** et à certains de ses groupes de travail, en soutenant la **Déclaration pour une Transition Juste** ou encore l'**initiative sur l'Impact de Finance for Tomorrow**, en rejoignant le **CDP** et en soutenant plusieurs de ses campagnes collaboratives auprès des entreprises, et bien sûr, en soutenant officiellement la **TCFD**. Cette année, nous **venons d'intégrer également le Groupe de travail des PRI sur la Responsabilité fiscale**, et durant l'été 2022 le **Climate Action 100**.

Enfin, 2021 a marqué **un palier vers une nouvelle réflexion majeure avec le lancement de nos travaux de définition d'une Politique Environnementale** en collaboration avec le cabinet expert Icare.

4. Quelles actions de renforcement des capacités internes et externes dédiées à l'ESG ont été menées par Amiral Gestion ?

Nous avons considérablement renforcé nos ressources ESG pour apporter le meilleur support possible à nos équipes d'investissement face à l'évolution de nos processus d'analyse et d'investissement et à la transformation de notre secteur. Sur le plan interne, notre Direction IR/RSE est constituée d'une équipe dédiée de 3 personnes et d'une ESG data analyste externe à temps plein. Outre les 5 gérants ISR, notre équipe d'investissement est également étroitement mobilisée dans la gestion et l'analyse IR mais également en matière de montée en compétences sur des thématiques clés de la durabilité. Au sein de l'équipe, plusieurs d'entre eux sont même des référents sur les domaines E/S/G. Un plan de formation est également en cours de constitution. Enfin, nous sommes passés entre 2020 et 2022 de 2 agences ESG externes à 5 pour couvrir l'ensemble de nos besoins de recherche sur l'ESG, le climat et la taxonomie.

5. Vous avez également renforcé votre politique RSE – quelles sont ses chantiers prioritaires ?

En effet, **notre Responsabilité ne se limite pas à nos investissements mais également à développer une démarche RSE sur le périmètre direct d'Amiral Gestion**. Cette démarche a été lancée en 2021 avec la constitution de 3 groupes de travail internes portés par nos collaborateurs. 3 premières feuilles de route ont vu le jour : l'une sur le **Bien-être au Travail et l'équilibre vie privée / vie professionnelle**, une autre sur la **Réduction de nos impacts directs sur l'environnement** et une dernière sur le **Mécénat et la Philanthropie**.

4. Gouvernance IR : intégrer pleinement l'ESG et le Climat

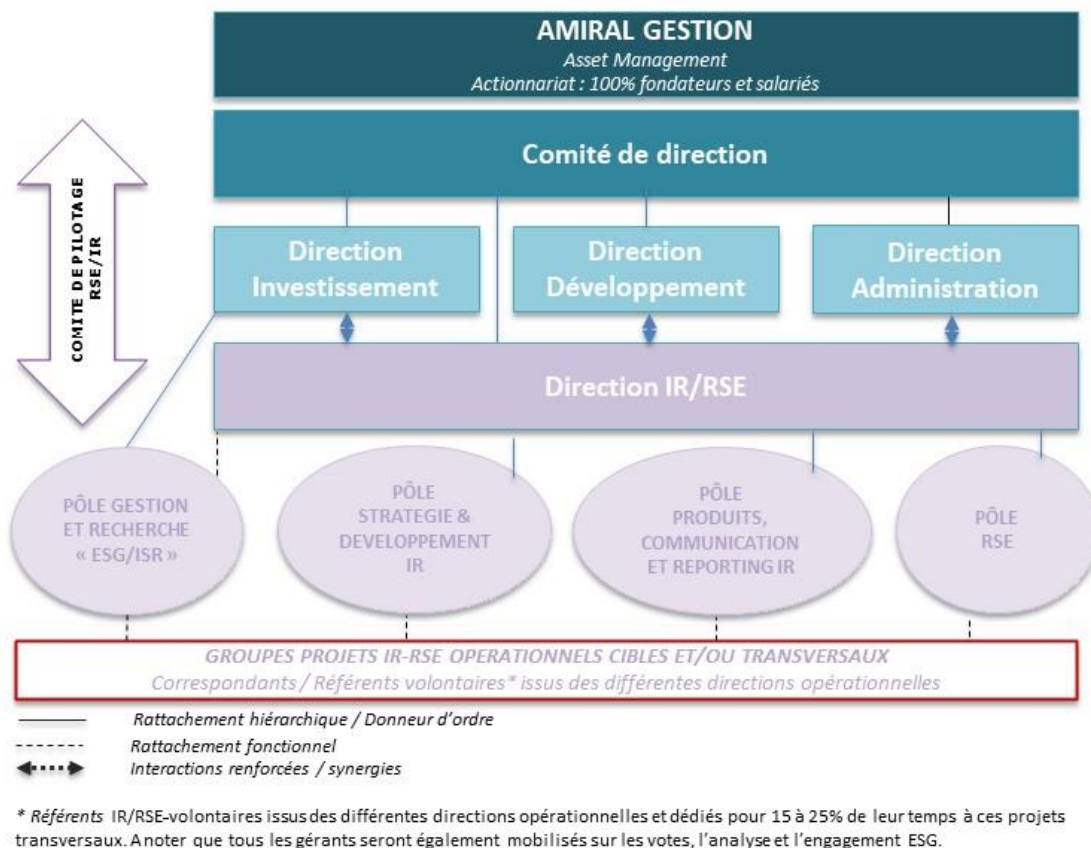


Figure 3 : Gouvernance IR/RSE - Schéma d'organisation

- **En 2020**, nous avons pleinement intégré l'IR dans notre Gouvernance avec la création d'une Direction IR/RSE, la nomination de sa Directrice au sein du CODIR et avec la création d'un Comité de Pilotage IR/RSE.
- **En 2021**, deux nouveaux comités se sont constitués pour accompagner le développement de nos pratiques IR : le Comité des Votes et d'Engagement et, le Comité des controverses.
- **En 2022**, afin d'intégrer les enjeux environnementaux, dont l'enjeu climatique, dans ses décisions stratégiques et à tous les niveaux, **nous avons renforcé notre gouvernance, la Directrice IR/RSE étant référente des sujets ESG dont ceux sur le Climat au sein du CODIR.** Ce renforcement est essentiel pour atteindre les objectifs fixés par notre Politique Environnementale et permet d'intégrer ces enjeux au sein de l'ensemble des équipes et des métiers.

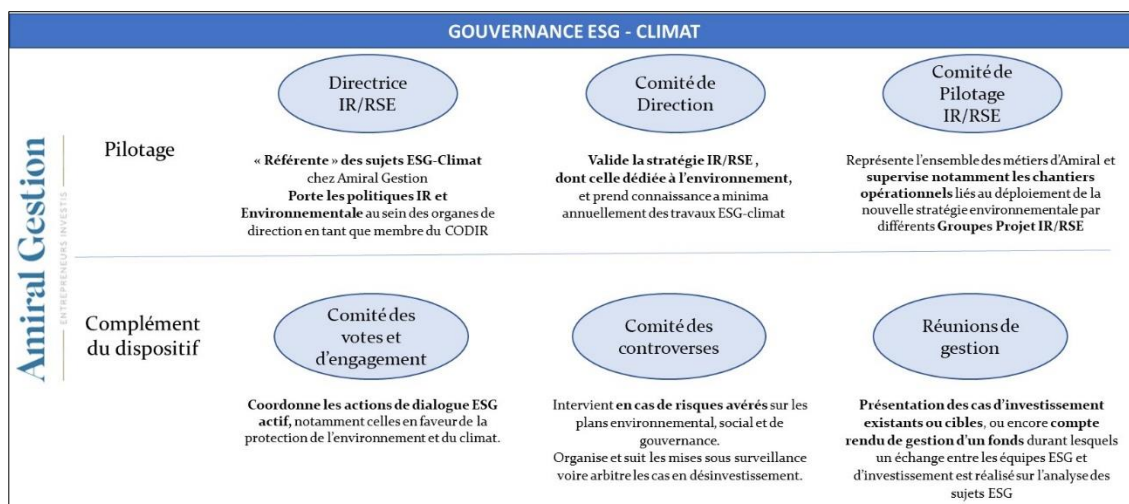


Figure 4 : Organes de gouvernance ESG-Climat



Figure 5 : Comité de Pilotage IR/RSE

Un **référent Risques climat au sein du Département Risques** a été nommé début 2022 : il est notamment en charge de définir, mesurer et suivre l'exposition aux risques de durabilité, dont climat, des portefeuilles d'Amiral Gestion et de développer une procédure de vigilance renforcée sur des actifs et secteurs à risques. Le référent risques climat travaillera étroitement avec la Directrice IR/RSE et son équipe dans le cadre des mesures d'exposition et pourra également être présent à ce titre de manière ponctuelle aux réunions du Comité de Pilotage IR/RSE et aux réunions de gestion. Amiral Gestion a également intégré la **prise en compte de critères de durabilité dans sa politique de rémunération**.

Cette gouvernance liée aux enjeux climat s'inscrit pleinement dans la **gouvernance IR/RSE** déjà ancrée d'Amiral Gestion.

« Sur le plan des ressources, nous développons en interne des compétences hybrides entre le financier et l'ESG-climat »

Direction IR/RSE

La structuration de la gouvernance IR s'est également traduite par le **renforcement significatif des ressources dédiées purement à l'investissement responsable**. Aujourd'hui nous comptons **3 ETP dédiés à ce sujet** : une Directrice IR et RSE reconnue totalisant 20 ans d'expérience en gestion d'actifs et Conseil IR/RSE auprès des investisseurs et entreprises, un Responsable Recherche et reporting ESG ainsi qu'une Analyste ESG.



Véronique Le Heup

Directrice IR/RSE



Hans Moussavou

Responsable Recherche & Reporting ESG



Camille Louis

Analyste ESG

Direction des Investissements : une expertise ESG-climat incarnée au sein des équipes

Un **Pôle de Gestion et Recherche ESG/ISR** officialise l'incarnation d'une expertise de gestion ISR structurée depuis 2015 autour de la gestion de mandats ISR et du développement progressif de l'intégration ESG au sein des fonds ouverts de la gamme Sextant. Ce pôle est central dans la réalisation des nouveaux objectifs de la feuille de route IR : faire vivre, en étant au cœur des équipes de gestion, l'analyse et l'engagement actionnarial ESG ainsi que tous les processus de gestion IR sous-jacents.

Douze référents ont été nommés sur les principales thématiques ESG et pratiques IR au sein des équipes d'investissement afin de partager plus largement les responsabilités et l'implication sur ces sujets, ainsi que sur les votes et l'engagement. Par exemple, un gérant-analyste est responsable des questions relatives à l'Environnement et au Climat, et il est chargé de diffuser cette expertise au sein de l'équipe).

Les travaux du Pôle de gestion ESG/ ISR et des référents ESG sont étroitement coordonnés par l'équipe ESG de la Direction IR/RSE intervenant également en support actif de l'équipe d'investissement dans le cadre des analyses ESG, des votes et de l'engagement.

Ce choix reflète **l'intégration complète des sujets ESG chez Amiral Gestion** et la forte montée en compétence des gérants. Nous avons pour ambition de faire des sujets de durabilité une responsabilité et une implication de tous.

Ressources financières et sources externes

Amiral Gestion poursuit une tendance **d'augmentation des ressources financières dédiées à l'ESG** depuis 2020, en particulier celles dédiées à la recherche externe. En effet, nous employons des **outils et sources externes spécifiques en appui au travail d'analyse ESG** et d'impact environnemental

interne : notation ESG, exclusions normatives et sectorielles, mesure d'indicateurs climat et environnement. **En 2021, nous avons renforcé la pertinence et la granularité de notre analyse avec le recours à cinq prestataires de données ESG et climat contre deux en 2020 :**



Procédures de contrôles internes et ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds

- Contrôle de premier niveau réalisé par les gérants et la Direction des risques :
 - L'équipe d'analyse et de gestion des fonds et les co-directrices d'investissement responsable et RSE réalisent un contrôle de premier niveau de conformité en matière d'exclusions liées aux niveaux de gravité des controverses, de non-conformité au Pacte Mondial des Nations Unies, d'exclusions sectorielles et de notation ESG minimale d'entrée dans le portefeuille.
 - La gestion des risques effectue deux niveaux de contrôle additionnels au respect des contraintes d'investissement ESG : en pré-trade ainsi qu'en post-trade.
- Contrôle de deuxième niveau réalisé par le Département Conformité : ce contrôle est effectué a posteriori et permanent des opérations. Il est effectué a minima annuellement par sondage et permet de vérifier la vérification de l'existence d'un échantillon de fiches d'analyses ESG et des notations associées, le paramétrage des contraintes d'investissement et le respect des obligations en matière de reporting
- Contrôle de troisième niveau réalisé par le contrôle périodique externalité : ce contrôle périodique est délégué à un cabinet externe

5. Au cœur de notre métier : notre démarche d'investissement responsable

Périmètre du rapport : le rapport qui suit concerne l'ensemble de nos fonds (OPCVM, FIA, mandats).

Mise en perspective

Avec l'**émergence d'un ensemble de réglementations**, se dessine un dispositif d'intégration du concept de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur, qui transforme profondément la gestion d'actifs. Le concept de durabilité se décline dans les réglementations financières, notamment via le règlement Disclosure / SFDR, suivant le **principe de double matérialité** : les risques de durabilité (soit l'impact que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le rendement du produit) et les incidences en matière de durabilité (soit l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes). Le règlement SFDR classe les fonds sous intégration ESG ou gestion ISR en SFDR 8.

Ces réglementations ont pour ambition de contribuer au plan d'actions sur la finance durable de la Commission européenne qui vise à réorienter les flux des capitaux vers des investissements durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques, de favoriser la transparence et une vision de long terme.

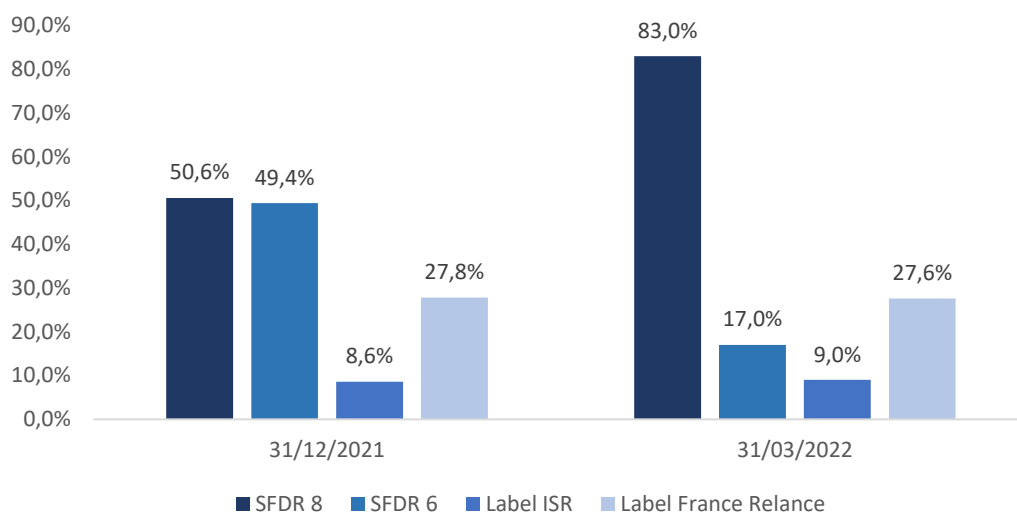


Nos fonds responsables

Au 31/12/2021

Type de gestion	Fonds	SFDR 8	SFDR 6	Label ISR	Label Relance	Catégorie AMF - Doctrine 2020-03
Gestion collective	8 fonds	8 fonds		2 fonds	2 fonds	2 fonds Cat. 1 Centrale 6 fonds Cat. 3 Limitée au prospectus
Fonds dédiés et mandats Institutionnels	9 fonds	1 fonds	8 fonds	1 fonds	2 fonds	4 fonds Cat. 1 Centrale 1 fonds Cat 2 Communication réduite 4 fonds Cat. 3 Limitée au prospectus
Fonds dédié corporate						
Mandat de GP Délégation de gestion	2 fonds	1 fonds	1 fonds		1 fonds	1 fonds Cat 2 Communication réduite 1 fonds Cat. 3 Limitée au prospectus
Gestion privée et comptes individuels	18 Fonds		18 fonds		18 fonds	Cat. 3 Limitée au prospectus

Evolution des encours classifiés SFDR 6 et 8 ou labelisés entre 2021 et 2022



ENCOURS ET PART DES ENCOURS CLASSIFIES SFDR 8 D'AMIRAL GESTION			
AMIRAL GESTION		FONDS SFDR8	
Type de gestion		31/12/2021	
		Encours en euros	Part des encours totaux
Gestion collective	Sextant Autour du Monde	80 892 794,33 €	2%
Gestion collective	Sextant Grand Large	1 120 587 350,65 €	28%
Gestion collective	Sextant PEA	204 616 322,71 €	5%
Gestion collective	Sextant PME	218 491 970,19 €	5%
Gestion collective	Sextant Europe	21 384 686,59 €	1%
Gestion collective	Sextant Bond Picking	242 499 443,67 €	6%
Gestion collective	Sextant Asie	56 556 960,81 €	1%
Gestion collective	Sextant France Engagement	70 289 918,41 €	2%
Mandat de gestion privée	Fonds 1	14 561 882,70 €	0,4%
Délégation de gestion	Fonds 2	20 587 488,42 €	1%
TOTAL			50,58%

Nous avons procédé à une reclassification de nos fonds début 2022 pour considérer l'intégralité de nos fonds avec une intégration ESG ou une gestion ISR en tant que SFDR 8, conformément aux directives de la réglementation. Ainsi, à fin mars 2022, 17 fonds sont classés SFDR 8 représentant 83% des encours sous gestion, contre 10 fonds à fin décembre 2021 représentant 50,6% des encours.

⇒ Le label "France Relance"



Mis en place fin octobre 2020 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dans le cadre du plan de relance de l'économie française, le label « Relance » vise à permettre aux investisseurs de participer à l'effort collectif en dirigeant les investissements vers les PME et les ETI. Ce label se veut efficace et durable : il sélectionne ainsi des fonds d'investissement qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources pour répondre aux besoins des entreprises.

Amiral Gestion gère 5 fonds labellisés, dont deux de nos fonds ouverts : Sextant France Engagement et Sextant PME³.

⇒ **Le label “ISR”**



Les fonds ouverts Sextant France Engagement et Sextant PME sont également titulaires du label ISR gouvernemental depuis 2021.

⇒ **L'intégration ESG**

10 portefeuilles sont sous intégration ESG ou gestion ISR et classifiés SFDR 8, pour un montant de 2,05 milliards d'euros à fin décembre 2021 soit environ 50,6% de nos encours totaux. 100% des fonds ouverts sont classifiés SFDR 8.

³ Les Rapports annuel extra-financier et Relance de ces fonds sont disponibles sur notre site internet :

https://api.amiralggestion.com/files/87ffdc64/sextant_pme_rapport_extra_financier_annuel.pdf;

https://api.amiralggestion.com/files/093634ad/sextant_france_engagement_rapport_extra_financier_annuel_france_relance_31122021_vf.pdf

Notre engagement auprès des groupes et initiatives de Place

En 2021, Amiral Gestion a **accélééré ses partenariats avec des groupes et des initiatives de place**. En tant qu'investisseur, nous nous engageons au sein de la communauté financière et auprès des entreprises pour **faire avancer les pratiques responsables et durables**.

Nos deux priorités en 2021

- › Le climat
- › La transition juste

Nous avons sélectionné des initiatives et rejoint des groupes de travail dont nous pensons être **au service de la transformation juste et durable de l'économie réelle**.

Cette démarche fait l'objet d'une implication active de différents collaborateurs au sein d'Amiral Gestion. Nous avons nommé, au sein des équipes d'investissement, **12 référents pour porter les sujets ESG** à travers des modules thématiques dédiés qui viennent s'inscrire dans notre nouveau modèle d'analyse fondamentale et permettent d'identifier les enjeux de double matérialité. Ainsi le développement d'une expertise approfondie sur des enjeux sectoriels clés et l'engagement auprès de groupes de travail et initiatives de secteurs vont main dans la main.

« Nos ressources sont investies dans l'analyse fondamentale »



**FINANCE
FOR TOMORROW**
by Paris Europlace

Fin 2021, Amiral Gestion a signé la déclaration de soutien au développement de la **finance à impact de Finance for Tomorrow** pour promouvoir l'intégration et la diffusion de sa définition.

En soutenant l'engagement pris par plusieurs pays lors de la COP 26 en faveur de la Transition juste, et dans le cadre de l'adoption d'une politique environnementale, publiée mi-2022, Amiral Gestion a aussi rejoint la **coalition d'investisseurs pour une Transition Juste**. La coalition encadre plusieurs groupes de travail sectoriels dont le but est de définir des recommandations, des objectifs et indicateurs associés en partenariat avec Sustainalytics, à partir desquels Amiral Gestion s'appuiera pour enrichir ses dialogues et engagements avec les sociétés en les encourageant à intégrer la transition juste dans leurs stratégies. En tant qu'investisseur, il est aussi de notre responsabilité d'accompagner les entreprises et notamment les petites ou moyennes capitalisations qui jouent un rôle crucial dans la transition environnementale. Cette transition ne doit pas se faire aux dépens de la question sociale.





Membre du FIR depuis le printemps 2021, Amiral Gestion participe depuis décembre 2021 aux côtés de plusieurs investisseurs à un **programme d'incubation de solutions pour prévenir durablement le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement**.

L'objectif de ce programme, organisé par le **Forum pour l'Investissement Responsable en partenariat avec**

l'association Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF), est d'expérimenter une méthode alternative d'évaluation des entreprises sur leur prévention des risques de travail des enfants et de travail forcé permettant d'éclairer les décisions des investisseurs souhaitant réduire durablement la vulnérabilité des populations à ces risques. RHSF se base sur des standards existants (principes directeurs de l'ONU, de l'OCDE, conventions de l'OIT...) et sur la loi française sur le devoir de vigilance et les complète avec ce qui est observé sur le terrain et les limites des pratiques actuelles des entreprises afin d'expérimenter une méthode commune de prévention, tournée vers les populations vulnérables. Cette nouvelle méthodologie d'analyse permettra à Amiral Gestion de renforcer ses analyses et d'enrichir ses dialogues et engagements auprès de sociétés à risque d'être exposées au travail forcé et/ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.



⇒ *Pour en savoir plus sur la gestion des controverses liées aux droits humains par Amiral Gestion, voir l'entretien croisé dédié entre Otilia Bologan et Camille Louis*

En collaboration avec le **Forum pour l'Investissement Responsable**, Amiral Gestion participe également en 2022 au **groupe de travail Economie Circulaire** dont l'objectif est d'analyser et valoriser les bonnes pratiques d'entreprises sélectionnées de certains secteurs économiques clés en matière d'économie circulaire, et enfin d'encourager celles qui doivent davantage progresser.

⇒ *Pour en savoir plus sur la gestion des controverses liées aux droits humains par Amiral Gestion, voir l'entretien dédié par Raphaël Moreau*



Toujours dans la dimension environnementale, Amiral Gestion a adhéré au CDP en 2021 et soutenu **Non-Disclosure campaign 2022 du CDP** en se portant volontaire pour mener des engagements de transparence auprès de 10 entreprises, et a apporté son soutien aux engagements menés par d'autres investisseurs pour 29 autres entreprises. Les entreprises sont encouragées à répondre au questionnaire du CDP qui permettra à l'organisation de mesurer les impacts environnementaux des entreprises, et leurs engagements à les réduire. La transparence et la mesure sont nécessaires pour mettre



en place des politiques de réduction des impacts environnementaux robustes. Enfin, Amiral Gestion participera également pour la deuxième année consécutive à **la campagne d'engagement de la Science Based Target Initiative 2022**. La SBTi est un projet conjoint de plusieurs organisations notamment le CDP, et qui vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et valoriser ainsi les stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C voire 1,5°C par rapport aux températures pré-industrielles, et conformément aux recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).



Enfin, dans la continuité de travaux d'enrichissement sur l'analyse thématique et de la responsabilité fiscale au sein d'Amiral Gestion, **la société de gestion participe en 2022 au groupe de la transparence de travail Tax Reference organisé par les PRI** dont le but est de partager les connaissances entre les membres du groupe et avec des experts autour des questions clés des investisseurs sur les sujets liés à la l'équité fiscal (Tax fairness)

5.1. Accompagner les PME par notre démarche renforcée d'intégration des risques et opportunités ESG et l'engagement actionnarial

« Notre philosophie de gestion est indissociable des enjeux ESG »

L'analyse extra-financière est essentielle pour identifier les risques fondamentaux pesant sur l'avenir de l'entreprise et pour évaluer sa capacité à créer de la valeur dans la durée. Notre approche d'investissement responsable appliquée progressivement à l'ensemble de nos fonds repose sur notre double responsabilité qui nourrit nos efforts et résume notre philosophie en matière d'investissement responsable :

- **Notre responsabilité fiduciaire** à travers le rôle central de l'analyse ESG dans la compréhension et l'identification des risques matériels de l'entreprise et de ses sources de création de valeur ;
- **Notre responsabilité actionnariale** en tant qu'actionnaire actif.

En **réponse à cette double responsabilité**, nous intégrons pleinement les critères ESG au sein de notre processus d'analyse au travers d'une notation ESG interne s'appuyant sur une diversité de sources externes, ainsi qu'une analyse des controverses, un dialogue constructif avec les entreprises et une participation aux Assemblées Générales.

Notre univers d'investissement, principalement constitué de small-mid caps, présente une intégration plus complexe des enjeux extra financiers que les grandes capitalisations. Affectées en relatif par leur manque de ressources humaines et financières, les petites et moyennes capitalisations ont des difficultés à répondre aux exigences de transparence qui sont croissantes en matière de communication d'indicateurs de performance ESG et climat, peinant ainsi à remonter la donnée aux investisseurs. Elles doivent également faire face à des cadres réglementaires lourds et peu adaptés mais auxquels elles doivent se conformer. **Ces caractéristiques confirment l'utilité de développer auprès d'elle un dialogue constructif pour les sensibiliser à améliorer leur transparence, de procéder à un suivi étroit voire d'orchestrer un accompagnement adapté de notre part.**

Notre approche est complétée par une capacité de mise en œuvre de lignes directrices spécifiques dans le cadre de mandats institutionnels ou en gestion privée. Ces stratégies IR sur mesure permettent d'une part à la clientèle institutionnelle de répondre au plus près aux nouvelles exigences réglementaires et normatives auxquelles elle est soumise ; et d'autre part de traduire dans la gestion de ces mandats leurs convictions ESG. Cette capacité à décliner notre expertise IR et à produire les reporting sous-jacents depuis 2015 se traduit directement dans :

- La mise en œuvre de politiques d'exclusions sectorielles et normatives spécifiques,
- Le développement de stratégies d'intégration ESG et ISR,
- Le suivi des controverses ESG
- La mise en œuvre d'actions d'influence via des initiatives de dialogue-engagement ESG structuré
- Une application stricte de la politique de vote propriétaire d'Amiral Gestion ou de celle de nos clients
- La prise en compte discriminante de l'enjeu climat.

Au sein des fonds d'Amiral Gestion, l'analyse ESG est déployée selon **un socle commun de prise en compte des risques de durabilité** pour tous nos fonds et **un socle spécifique correspondant à des fonds prenant en compte de manière plus centrale les dimensions extra-financières** dans leur processus d'investissement (par exemple pour des fonds labellisés ISR ou Relance tels que Sextant France Engagement ou Sextant PME⁴).

a. La prise en compte des risques de durabilité⁵

« Nos politiques d'exclusion constituent le premier pilier de notre démarche d'intégration des enjeux ESG »

⇒ Socle commun en 2021

Pour s'assurer de la bonne prise en compte généralisée de ces risques de durabilité, **Amiral Gestion applique un socle commun d'exclusions et de vigilances pour l'ensemble de ses fonds gérés selon des investissements actions et obligataires :**

- **L'exclusion de l'armement controversé :** Nous excluons de nos investissements toute entreprise impliquée dans le développement, la production, l'entretien, ou le commerce d'armement controversé ou de certains composants clés (BASM, Mines antipersonnel ; armes chimiques et biologiques, armes à base d'uranium appauvri, armes nucléaires hors traité, armes à laser aveuglant, dispositifs incendiaires, fragments non détectables)
- **L'exclusion de toute entreprise non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies**
- **Une vigilance particulière portée aux risques climatiques** liés à la surveillance de controverses pouvant survenir dans ce domaine jusqu'au suivi de l'intensité carbone pour les fonds classés SFDR 8.

⁴ Les codes de transparence ISR des fonds labellisés sont disponibles dans les pages fonds dédiées : <https://www.amiralgestion.com/fr/nos-fonds-sextant>

⁵ Pour plus d'informations sur les pratiques ESG applicables à nos fonds, le site internet d'Amiral Gestion met à disposition la document SFDR d'Amiral Gestion et pour ses fonds sur son site internet : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>; <https://www.amiralgestion.com/fr/nos-fonds-sextant>

⇒ **Socle renforcé pour les fonds Article 8 SFDR**

Au-delà de ce socle minimal de pratiques appliquées à l'ensemble des investissements actions et obligataires d'Amiral Gestion, **les fonds catégorisés « Article 8 »** (i.e. la totalité de nos fonds ouverts) selon le règlement « SFDR » appliquent également depuis février 2021 **des approches extra-financières supplémentaires**, se matérialisant a minima par :

- **L'exclusion systématique des entreprises impliquées dans des controverses de niveau 5 (sévère) voire 4 (forte)⁶ selon les règles d'application des fonds**
- Un suivi de performance ESG :
 - **Une prise en compte qualitative de critères relatifs aux dimensions sociales, environnementales et de gouvernance** dans l'analyse fondamentale des valeurs de nos portefeuilles actions (« note qualité ESG interne »)
 - **Le suivi de la note ESG externe de MSCI ESG Ratings pour nos portefeuilles actions et obligations**
- **Une mise sous surveillance et un dialogue actif** avec les entreprises exposées à des controverses de niveau 4, ou celles qui sont dans la watchlist de Sustainalytics pour non-respect potentiel des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies
- **Des initiatives de dialogue et d'engagement** auprès des entreprises du portefeuille, dès lors qu'une problématique ESG importante est décelée, en priorité sur les controverses de niveau 3 (significative) voire 4 (avec une vigilance particulière sur les controverses relatives au changement climatique, aux droits humains fondamentaux et à la responsabilité fiscale).
- La production de rapports « Climat » complets et conformes à la TCFD.
- Des **exclusions sectorielles**, portant a minima sur le **tabac et la pornographie**. Actuellement spécifiques aux fonds Article 8 SFDR, ces exclusions seront **étendues à l'ensemble de nos fonds en 2022**.

Pour mettre en œuvre et contrôler la bonne application de ces exclusions fermes, nous disposons de listes des sociétés impliquées dans les activités prohibées. Pour définir et mettre à jour ces listes, nous nous appuyons sur plusieurs agences de notation extra-financière.

⁶ selon l'échelle de gravité de Sustainalytics

**Focus : fonds labélisés ISR et ou labélisés Relance**

Certains portefeuilles, notamment les fonds ISR et/ou labellisés France Relance, appliquent des approches d'investissement responsable supplémentaires (sélection de valeurs selon une approche ISR best-in-class, exclusions sectorielles additionnelles portant notamment sur l'armement conventionnel, civil et nucléaire, le charbon, les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, exclusion des entreprises exposées à des controverses dès le niveau de gravité 4 (grave), mise en place d'une notation ESG propriétaire (« Note de performance ESG ») à partir des données de la base Gaïa Ratings, engagement de performance ou progrès sur des indicateurs d'impact,...).

⇒ **Exigences renforcées envers le secteur des énergies fossiles pour tous les fonds**

De plus, à partir de 2022, Amiral Gestion **renforce son exigence envers le secteur des énergies fossiles**⁷, fortement émetteur de gaz à effet de serre. En fondant son analyse sur les recommandations de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et dans une logique de transition juste, Amiral Gestion **articule des exclusions strictes avec un engagement renforcé au sein de ses deux politiques sectorielles en lien avec le climat** : une associée au **charbon** et une autre **au secteur du pétrole et du gaz**.⁸

⇒ **Projet d'évolution** : En 2022/2023, Amiral Gestion prévoit également de renforcer ses politiques d'exclusion pour les secteurs/activités/produits exposants à des risques liés à la **destruction du capital naturel**, (i.e. huile de Palme et déforestation, OGM, pâte à papier, exploitation minière, élevage, ...).

⇒ **A l'été 2022, nos politiques sectorielles charbon et pétrole et gaz seront étendues à l'ensemble de nos fonds**

⁷ Les énergies fossiles sont produites par des roches formées par la fossilisation d'espèces organiques mortes depuis plusieurs millions d'années, elles sont donc par nature limitées et non renouvelables. On y trouve en outre le charbon, le gaz naturel ou encore le pétrole.

⁸ Les politiques sectorielles sont détaillées en partie 5.2 du rapport

Application du règlement Disclosure SFDR : prise en compte des PAI et validation du Do No Significant Harm (DNSH)

Principales incidences négatives (PAI) : Amiral Gestion n'est à ce jour pas en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, de façon quantitative, sur l'ensemble de son périmètre d'activité, compte tenu principalement du manque de disponibilité totale ou partielle des données ESG de la part des entreprises, en majeure partie des petites et moyennes capitalisations dans nos portefeuilles. Toutefois, Amiral Gestion a mis en place diverses bonnes pratiques, dans le cadre de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023, qui permettent de structurer progressivement la maîtrise de ses incidences négatives et qui devraient ultimement aboutir, à terme, à leur évaluation et à leur prise en compte accrue dans les décisions d'investissement.

L'équipe de gestion s'engage également à ce que les investissements respectent les **principes de bonne gouvernance** et qu'ils ne causent pas de préjudice important à des objectifs E&S. Cette vérification s'opère à la fois par l'intégration de filtres ESG stricts, fondés sur les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que sur l'exposition aux controverses ESG.

b. Vers une prise en compte des nouveaux paradigmes de l'ESG dans notre analyse fondamentale

« La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante de notre processus d'investissement »

Amiral Gestion intègre pour tous ses fonds et à toutes les étapes de son processus d'investissement une approche responsable qui comprend une prise en compte de critères relatifs aux dimensions sociales, environnementales et de gouvernance dans l'analyse fondamentale des valeurs de nos portefeuilles actions.

Historiquement, Amiral Gestion produit une « **note ESG Interne** », représentant près d'un tiers de la « **Note Qualité** » **globale**⁹ attribuée à chaque entreprise, et fondée sur plusieurs sources complémentaires : les échanges directs de nos équipes de gestion avec les entreprises, les sources publiques ou encore la recherche ESG d'agences spécialisées au premier rang desquelles Ethifinance, notre agence-partenaire sur les petites et moyennes capitalisations françaises et européennes. Cette évaluation constitue une **appréciation qualitative de critères ESG clés appliquée à notre univers**

⁹ La Note Qualité définie pour chaque entreprise se compose de 28 critères, dont 10 de nature environnementale, sociale / sociétale et de gouvernance.

valeurs, ne cherchant pas à viser l'exhaustivité mais à capter l'essentiel des risques et des opportunités pour enrichir notre analyse financière.

Un second niveau d'évaluation approfondi consiste en un screening des portefeuilles France – Europe de nos fonds labellisés selon **une Note de Performance ESG propriétaire**. Les composantes de cette note ont été définies en interne afin d'identifier les entreprises qui seront prioritairement soumises à l'activité d'Engagement sur des thématiques ESG ciblées dans le cadre de la stratégie d'influence et d'impact de ces fonds adoptée selon les critères ESG de prédilection de la Charte du Label Relance et / ou les engagements sur les indicateurs d'impact et de progrès issus de la labellisation ISR¹⁰.

L'analyse ESG s'approfondie en 2022, avec un focus sur les enjeux clés de durabilité

Dans une logique d'amélioration continue, nous réalisons sur 2022-2023 l'évolution de notre cadre d'analyse fondamentale ESG, matérialisée aujourd'hui par la note Qualité Interne. **Celle-ci va être progressivement remplacée pour l'ensemble des fonds par un nouveau processus d'analyse intégrant le concept de double matérialité**. Cette évaluation plus fine associe une combinaison de notations issues de données quantitatives et qualitatives internes et externes, aboutissant à une **Note de performance ESG obtenue par la moyenne de deux scores** :

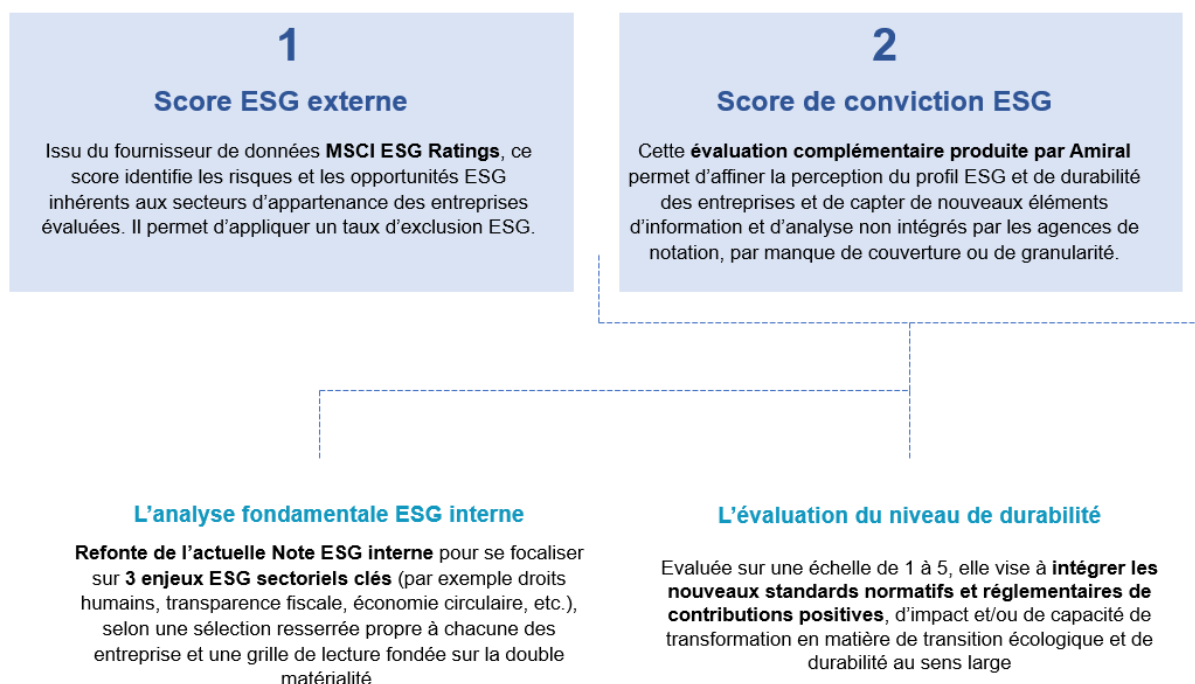


Figure 3 - Schéma de la note de performance ESG d'Amiral Gestion

¹⁰ Pour plus d'information sur la structure de la note de Performance et les caractéristiques des processus ISR, vous pouvez consulter les codes de transparence ISR des fonds labellisés disponibles dans les pages fonds dédiées du site internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/nos-fonds-sextant>

Quantifier les critères de durabilité

Entre 2021 et 2022, Amiral Gestion renforce fortement sa mesure de la durabilité de son portefeuille avec le déploiement de métriques à fort enjeu réglementaire. 5 de ces indicateurs seront intégrés dans notre nouvelle démarche de scoring ESG des entreprises

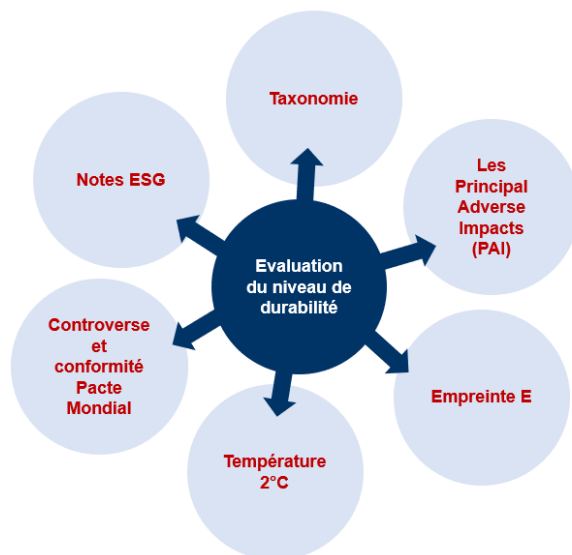


Figure 4 - Critères pris en compte dans l'évaluation du niveau de durabilité au sein de la note de conviction

Plan d'amélioration continue & priorités : gestion des risques de durabilité

Evaluer l'impact financier des risques de durabilité avec la proportion des actifs exposés sur le court moyen et long terme et l'impact sur la valorisation des portefeuilles

Thématique : Droits Humains



Entretien croisé avec
Otilia Bologan, Gérante actions et
Camille Louis, Analyste ESG
Focus thématiques droits humains
et collaboration équipe ESG et
Gestion (Cas SMCP)



1. Camille, quelle a été la motivation d'Amiral de rejoindre un groupe de travail sur la thématique « droits humains » ?

« Dans le cadre de nos investissements, nous avons une surveillance accrue sur l'exposition des entreprises en portefeuilles à des **controverses en lien avec la violation des droits humains**. Par ailleurs, tous nos fonds sont soumis à une **exclusion d'entreprises qui feraient l'objet d'une controverse de gravité sévère notamment sur les Droits Humains** et qui ne seraient pas conformes au **Pacte Mondial des Nations Unies**. Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter et soutenir 10 principes répondant à différents domaines (environnement, lutte contre la corruption, ...) dont 2 principes répondant au respect des Droits Humains et 4 aux normes du travail.

Au sein d'Amiral Gestion, pour sensibiliser tous les collaborateurs, nous avons **nommé des référents sur différentes thématiques de l'investissement responsable**. Au sein de la Direction des investissements, Otilia Bologan est justement référente sur l'analyse du Capital Humain. En

2021, alors que le scandale sur les Ouïghours visant les géants du textile éclate, Otilia et moi-même avons été amenées à travailler sur le coton de la région chinoise qui fait l'objet de travail forcé des Ouïghours à la suite de la réunion de notre comité controverses interne.

Quand l'opportunité de rejoindre le programme s'est présenté, nous avons considérées que c'était une occasion supplémentaire pour nous former auprès d'experts et ainsi aller plus loin dans les analyses, et discussions avec les sociétés pour les sensibiliser davantage au risque de travail forcé et du travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement et leur rappeler leurs responsabilités.

2. Otilia, à quels cas d'investissement avez-vous été confrontés sur cette thématique et comment les avez-vous traités ?

A la suite du scandale sur les Ouïghours, la société SMCP, dans laquelle nous étions investis, a été citée dans un rapport d'ONG ASPI en raison de l'exposition de son actionnaire principal Shandong Ruyi Technology Group. Nous avons mis l'entreprise sous surveillance et réuni à plusieurs reprises le Comité de controverses. Cette entreprise de textile qui regroupe les marques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac, est accusée d'avoir eu recours au travail forcé chez ses sous-traitants en Chine. L'entreprise a fait l'objet d'une enquête par le Parquet National Antiterroriste pour "Recel de crimes contre

« **Nous avons une surveillance accrue sur l'exposition des entreprises en portefeuilles à des controverses en lien avec la violation des droits humains.** »

l'humanité, crimes et délits de guerre" aux côtés de plusieurs groupes de textile comme Uniqlo et Inditex.

Le comité a statué sur l'ouverture d'un engagement visant à exiger de l'entreprise qu'elle s'engage d'une part à plus de transparence en traçant entièrement sa chaîne d'approvisionnement directe et indirecte, et avant tout à ne pas s'approvisionner dans la région chinoise Xinjiang où est réprimé le peuple Ouïghours. Conscients que ces exigences ne sont pas simples à mettre en œuvre pour une entreprise, et pas neutres en termes de conséquences, nous avons étudié les bonnes pratiques du secteur pour en rendre compte à SMCP. En particulier, les pratiques des entreprises ayant pris l'engagement de couper totalement leurs approvisionnements au Xinjiang, notamment sur : i) la façon dont elles garantissent le respect de cet engagement (méthode pour tracer la supply chain indirecte, mesures concrètes mises en place pour s'assurer que les fournisseurs directs n'aient pas de recours aux achats / sous-traitance au Xinjiang, etc.) ; ii) comment elles ont adapté leur supply chain pour remplacer les anciens approvisionnements dans cette région.

Ces recherches ont révélé la complexité des chaînes d'approvisionnement, notamment du coton, et la difficulté pour une entreprise de tracer entièrement sa chaîne d'approvisionnement, par exemple les audits et contrôles physiques dans cette région sont impraticables. Néanmoins beaucoup de bonnes pratiques peuvent être attendues d'une entreprise du textiles en particulier dans les catégories suivantes : 1. Assumer la problématique existante, 2. Tracer sa chaîne d'approvisionnement avec les outils existants et en cours de développement, 3. La contrôler, 4. Engager les fournisseurs, 5. Exclure les sources d'approvisionnement identifiées, 6. Communiquer sur sa chaîne d'approvisionnement et les actions mises en place, 7. Soutenir (la recherches, les ONG et autres initiatives existantes).

A ce jour, l'entreprise est toujours sous surveillance mais avec **une tendance positive grâce à des évolutions prometteuses de la gouvernance** : en effet, la communication de SMCP était existante sur ce sujet jusqu'en 2021, mais nous avons constaté des signes d'ouverture au dialogue en 2022. En effet, **l'actionnaire principal Ruyi, directement impliqué dans la controverse, a perdu la majorité de ses actions et s'est vu écarter du conseil d'administration** à la suite de l'assemblée générale de SMCP en janvier 2022. La nouvelle Directrice Générale Isabelle Guichot, a **annoncé mener des travaux de fond sur la chaîne d'approvisionnement de SMCP** et répond maintenant de manière transparente aux questions relatives au travail forcé. Dans ce contexte, nous poursuivons une veille active sur les pratiques de SMCP et le résultat de l'enquête du Parquet national antiterroriste la visant. Nous envisageons également de **recontacter l'entreprise en lui faisant part des recommandations du FIR** sur le travail forcé dans le cadre de nos travaux au sein du Groupe de travail dédié aux droits humains.

3. Camille, Otilia, quels sont les principaux objectifs du groupe de travail sur les droits humains du FIR auquel participe Amiral ? En quoi cette participation correspond aux convictions d'Amiral et quel apport en attendez-vous ?

Le programme de prévention qu'Amiral Gestion a rejoint, s'est décomposé en plusieurs phases. La première est celle de renforcement des capacités, pendant laquelle Magali Croese, directrice de l'action et du développement international de RHSF (Ressources Humaines sans Frontières) a apporté son expertise au groupe de travail sur le travail forcé et le travail des enfants, au travers de 6 sessions de formation. Suivi d'une phase de co-conception d'une méthode d'évaluation des entreprises avec les autres investisseurs du groupe de travail, et enfin une phase de test de celle-ci. Cette méthode d'évaluation sur laquelle le

groupe travail, se construit autour de plusieurs axes: 1. La simplicité, l'analyse doit s'adapter aux différentes entreprises (secteurs, tailles, zones géographiques), et sur des informations identifiables et accessibles pour les analystes ; 2. La pédagogie, la méthode doit servir un double objectif pédagogique vis à vis de ceux qui l'utilisent (les investisseurs) et ceux qui en sont l'objet (les entreprises analysées), 3. La mesurabilité, l'analyse doit permettre de situer le niveau de maturité et d'avancée des entreprises face au travail forcé et au travail des enfants.

Notre participation à ces travaux nous permettra ensuite de former à notre tour toutes

les équipes d'investissement et d'analyse ESG d'Amiral Gestion à cette expérimentation et d'améliorer la finesse des analyses sur le risque d'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants. Ces nouvelles connaissances permettront aussi de structurer davantage les initiatives d'engagement actionnarial sur ce thème pour mieux sensibiliser les entreprises en les aidant à progresser sur ces enjeux. Notre participation à ces travaux s'inscrit dans le cadre de l'évolution de notre analyse fondamentale ESG au sein laquelle nous insérons des modules d'évaluation. »

Thématique : Economie circulaire



« Dans le secteur de l'industrie, l'économie circulaire est un enjeu matériel significatif. »

1. Pourquoi investir dans les acteurs œuvrant en faveur de l'économie circulaire est-il important pour Amiral Gestion ?

« Le développement de l'économie circulaire réduit les dommages environnementaux de nos activités économiques et de nos modes de consommations sous-jacents. C'est aussi un

Entretien avec

Raphaël Moreau – Gérant du fonds ISR
Sextant PME et référent environnement

Focus économie circulaire

élément de résilience économique, réduisant la dépendance de nos économies aux importations, le déchet devenant ainsi sa propre ressource. Les entreprises leaders de l'économie circulaire génèrent non seulement des effets positifs en matière de développement durable - une tonne de matière plastique recyclée a par exemple une intensité carbone 6 fois inférieure à une tonne de matière plastique vierge - mais sont également créatrices de valeur financière, à la fois parce qu'elles supposent une **importante économie de ressources**, et parce qu'elles sont **synonymes d'opportunités de marché**. L'économie circulaire nécessite une transformation majeure des entreprises mettant au cœur de leur business model une dynamique de développement durable. Elles s'appuient aussi sur une logique de transformation de filière au sein de laquelle la coopération entre les acteurs, face à des défis techniques majeurs, permet un gain de temps dans leur résolution : c'est ce que nous avons pu observer par exemple dans la dynamique des travaux de transformation de deux équipementiers automobiles (cf. descriptif après).

2. Comment Amiral Gestion intègre les pratiques d'économie circulaire des entreprises dans son analyse fondamentale ?

Dans le cadre de l'évolution de notre analyse fondamentale sur le plan de l'ESG, nous travaillons sur des **briques d'analyse thématique qui nous permettent de recentrer notre investissement en tant que gérants sur des sujets clés relevant de la double matérialité**. Dans le secteur de l'industrie, **l'économie circulaire est un enjeu matériel significatif**. Ces focus thématiques dans nos analyses sont complémentaires à un premier niveau d'analyse issu des agences de recherche ESG que nous avons sélectionnées. Ils nous permettent de nous recentrer sur ce qui est essentiel en matière de maîtrise de risques, de leviers d'impact positif sur l'environnement et la société au sens large, et in fine sur le plan financier. Nous cherchons constamment de la pertinence dans nos analyses ESG et nos actions d'engagement : aussi, suivre les entreprises concernées et priorisées sur ces sujets pour développer des actions d'engagement d'influence nous permettra de mesurer les résultats des entreprises en la matière (part du CA et augmentation de leur part verte par exemple).

Dans ce contexte, nous inscrivons à ce mouvement en faveur de l'économie circulaire, **qui constitue l'un des thèmes de la taxonomie, en participant activement à l'initiative du FIR en la matière** afin d'identifier l'état de l'art des pratiques actuelles auprès de certains acteurs de l'Industrie. L'objectif du Groupe de travail Economie Circulaire est d'analyser et valoriser les bonnes pratiques d'entreprises sélectionnées de certains secteurs économiques clés en matière d'économie circulaire, et enfin d'encourager celles qui doivent davantage progresser

3. Comment Plastic Omnium et Valeo deux équipementiers automobiles, sont engagés dans l'économie circulaire ?¹¹

La logique d'économie circulaire est déjà bien intégrée dans les pratiques et modèles

économiques des équipementiers automobiles, ce qui s'explique assurément par une réglementation contraignante, sur les taux de recyclage et d'incorporation de matière recyclée dans la conception des véhicules. En effet, comme le mentionne Plastic Omnium dans les réponses au questionnaire adressé par le FIR dans le cadre du groupe de travail Economie Circulaire, la réglementation européenne liée aux véhicules hors d'usage (VHU) impose depuis 2015 un taux de réutilisation et de valorisation des véhicules de 95% en poids moyen, avec un minimum de 85% de taux de réutilisation/recyclage. Par ailleurs une directive de septembre 2000 sur l'incorporation de matières recyclées doit être revue en 2022 et va pousser pour beaucoup plus d'inclusion de matière recyclée dans les véhicules neufs qu'actuellement. Les équipementiers, entraînés par leurs clients constructeurs, n'ont donc pas d'autre choix que d'avancer dans cette direction en adoptant tous les grands principes de l'économie circulaire. Valeo précise que 100% des développements produits font l'objet d'une analyse de cycle de vie. L'éco-conception, anticipant le démontage et le recyclage des pièces, est généralisée. A titre d'illustration, les pare-chocs sur lesquels planche Plastic Omnium, truffés de capteurs dans la perspective du véhicule autonome, intègrent cette dimension de démontage. L'entreprise prend par ailleurs en compte la nécessité de séparer en fin de vie les composants électroniques des matériaux plastiques.

Ainsi, on constate que les deux entreprises font partie de groupes de travail collaboratifs s'emparant de ces sujets, parmi lesquels :

- Circular Plastic Alliance
- Groupe de travail de la Plateforme Française de l'Automobile (PFA) sur les matières recyclées
- Projet MCIPCI (Matières et Conception Innovantes pour Panneaux de Carrosserie Intelligents), toujours auprès de la PFA.
- Initiative de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) en faveur de l'économie circulaire

De même, les Conseils d'administration des deux entreprises sont impliqués directement sur

¹¹ Source : Analyse Amiral Gestion / GT Economie Circulaire du FIR

ces sujets. Via un administrateur référent chez Valeo, via un comité chez Plastic Omnium.

On notera également que **l'économie circulaire est un moyen pour les entreprises d'améliorer leur trajectoire carbone** compte tenu d'une intensité carbone beaucoup plus réduite pour le plastique recyclé. Le partenariat de Plastic Omnium avec TotalEnergies vise à accélérer le développement de plastiques recyclés. Leurs clients constructeurs s'engagent en effet dans des démarches d'introduction "massive" de matières recyclées dans leurs produits. Si les dirigeants n'ont pas de critère de rémunération directement axé sur l'économie circulaire, ils ont dans les deux cas un système d'incitation sur les émissions carbone ; la stratégie de réduction de l'impact des matériaux est donc importante pour eux - Valeo précise même que la réalisation des objectifs de leur plan carbone repose majoritairement sur le scope 3 et la mise en place de stratégie de réduction de l'impact des matériaux. Cela se traduit par exemple par la présentation en 2021 par Plastic Omnium d'un parechoc pilote disruptif et innovant comportant 50% de matière recyclée. Le groupe se donne pour objectif de réduire son empreinte environnementale de 3 à 4% par an.

Les principaux obstacles rencontrés pour le développement de l'économie circulaire sont parfois réglementaires - Valeo mentionne la **non-harmonisation du marché européen de la récupération et du recyclage**

des déchets automobiles - mais sont surtout **techniques**.

Ainsi, sur son segment réservoir à carburants, compte tenu des caractéristiques de sécurité liés à ce produit, Plastic Omnium indique qu'aucun constructeur n'autorise l'utilisation de matière recyclée, ni biosourcée. Le développement du recyclage chimique apportera des solutions en ce sens, mais au stade actuel, c'est surtout sur l'activité pare-chocs que Plastic Omnium parvient à intégrer une part importante de matière recyclée. De la même manière, le recyclage mécanique d'un réservoir en fin de vie est très complexe du fait de l'imprégnation de certaines couches par du carburant. Néanmoins les premiers essais, réalisés en 2021, pour séparer via des solvants ces couches imprégnées, ont été concluants, ce qui ouvre la voie à la recyclabilité des réservoirs à carburants.

Dans la sensibilisation des différentes parties prenantes autour du sujet d'économie circulaire, on constate un travail de déploiement en interne, avec des programmes de formation : par exemple, Serious Game chez Plastic Omnium en 2021, le Module de formation pour les cadres de Valeo en 2022. En revanche dans leurs relations avec les fournisseurs, l'approche n'est pas encore aussi avancée, l'heure est à la sensibilisation, en prémices à des étapes ultérieures, notamment via des événements (Conférence Fournisseurs sur la feuille de route de neutralité carbone en décembre avec plus de 3000 fournisseurs inscrits).

c. Accompagner les entreprises dans leur transition par l'engagement actionnarial : un levier d'impact privilégié

« Dans le contexte de notre gestion de conviction, l'engagement actionnarial est la clé de voute de notre approche d'investisseur responsable. »

La spécificité de notre univers d'investissement

Forts de nos investissements dans les Small and Mid caps et de la proximité avec les dirigeants d'entreprise, nous sommes convaincus que nos leviers d'impact résident dans un dialogue d'influence auprès d'eux pour **les inciter à améliorer leurs pratiques RSE**, à prendre des **engagements** dans ce sens et à suivre le rythme continu de leurs progrès grâce à un **renforcement de leurs capacités de reporting**. En effet, les **Small and Mid caps** ont un réel besoin d'accompagnement de la part de leurs investisseurs. Moins matures que leurs « grandes sœurs » sur les sujets RSE, elles ont de réelles difficultés à être transparentes en la matière, manquent de ressources, et de formation et font face à des systèmes de reporting contraignants et peu adaptés.

En tant qu'investisseur de long terme, nous souhaitons accompagner au plus près la transition des entreprises en portefeuille. Cette démarche est favorisée par la connaissance des équipes de gérants et la proximité qu'ils maintiennent avec le management.

Un levier d'impact phare : notre politique d'engagement

Entretien avec Bastien Goumare – Gérant de portefeuille et responsable de la gestion ISR
Focus engagement actionnarial



« L'engagement constitue pour nous une pratique clé en matière d'investissement responsable au sein d'Amiral Gestion. »

1. Quelle approche de l'engagement est développée au sein d'Amiral Gestion ?

L'engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemble nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote. Elle s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des

entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière. **Dans le cadre de la labélisation Relance** nous avons déjà fortement renforcé notre politique autour de la promotion des enjeux ESG. Aujourd'hui plus que jamais, notre Politique d'engagement¹² **se veut constructive** et de moyen-long terme avec les sociétés en portefeuille, particulièrement les small-mid caps que nous souhaitons particulièrement accompagner dans leurs transformations en lien avec la transition écologique. Nous avons ainsi redéfini les axes stratégiques de notre politique d'engagement dans le cadre de l'adoption de notre Politique Environnementale.

Nous nous situons par ailleurs dans des pratiques d'engagement incitant à plus de transparence jusqu'à un engagement d'influence. La **période des AG constitue également une opportunité de dialogue que nous utilisons pour promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance** en lien avec les principes de notre politique de vote, et pour nous associer également à des actions collaboratives.

Aussi, notre démarche d'engagement actionnarial ESG se matérialise par un dialogue actif et traçable, pouvant être mené auprès de toutes les entreprises en portefeuille mais ciblant en priorité celles :

1. Dont l'analyse ESG et la Note de Performance ESG (cf. description infra) révéleraient :

- ✓ **des enjeux particulièrement matériels et pouvant impacter le potentiel de développement de l'entreprise** ou sa réputation avec un impact direct sur sa valorisation (par exemple, sur les valeurs technologiques, en matière de responsabilité et transparence fiscale, responsabilité des contenus éditoriaux diffusés et pouvoir d'influence sur l'opinion publique, sécurité, protection et confidentialité des données personnelles, droits de vote double des fondateurs¹³) ou être susceptible de générer un risque de défaut pour les émetteurs crédit.

2. De quelle manière l'engagement implique les gérants au quotidien ?

L'engagement constitue pour nous une pratique clé en matière d'investissement responsable au sein d'Amiral Gestion. Les gérants développent des actions de dialogue suite à des expositions sur des controverses qui nous apparaîtraient significatives ou sur certains thèmes qui suscitent plus particulièrement notre attention tels que la Responsabilité et la transparence fiscale, les risques de violation des droits humains ou encore les risques de nuisance importants à l'environnement.

Dans le cadre de nos fonds labellisés Relance et ISR, 5 au total, un engagement d'influence est pratiqué sur des indicateurs de performance sur lesquels nous nous sommes engagés : par exemple l'intensité carbone, l'adoption de dispositifs de partage de la valeur avec les salariés ou encore en matière d'égalité hommes-femmes.

¹² https://www.amiralgestion.com/wp-content/uploads/2021/02/Amiral-Gestion-Politique-dengagement-actionnarial_VF_28012021.pdf

¹³ Pour illustration, Mark Zuckerberg détient à peine plus d'un quart des actions Facebook mais contrôle près de 60% des droits de

vote des actionnaires. Dans un grand nombre d'introductions en bourse d'entreprises internet et technologiques, les structures à deux catégories d'actions sont la norme, ce qui limite les droits des investisseurs publics.

- ✓ **des lacunes sur certains critères, susceptibles d'occasionner des externalités négatives fortes** et/ou un risque de gestion sur le long terme.
- 2. Qui seraient en statut de watchlist UN Global Compact
- 3. Exposées à une controverse ESG importante (en priorité celles de niveaux 4 voire 3, avec une vigilance particulière sur les controverses relatives au changement climatique, l'atteinte à la biodiversité, aux droits humains fondamentaux et à la responsabilité fiscale quel que soit le niveau de gravité).
- 4. Qui figureraient parmi les **principaux contributeurs de l'intensité carbone des fonds**
- 5. Qui présenteraient **des lacunes en termes de transparence**

Ces initiatives de dialogue et d'engagement nous permettent de suivre étroitement les progrès accomplis par les entreprises, d'ajuster leurs notations ESG et peuvent nous conduire, dans certains cas, à désinvestir en cas d'amélioration estimée insuffisante.

Notre approche est également constituée **d'initiatives d'engagement actionnarial ESG plus ciblées et portées par deux de nos fonds labellisés ISR, pilotes de notre démarche d'engagement (Sextant France Engagement et Sextant PME)** et dans le cadre de la gestion de mandats ISR. Cette approche complète constitue un véritable levier de collecte d'informations, d'interaction et d'influence auprès des entreprises. Annuellement, Amiral Gestion publie sur son site internet un rapport agrégé sur l'exercice des droits de vote et d'engagement pour ses fonds au sein de leur rapport annuel. L'intégralité de nos décisions de vote prises en Assemblées générales ainsi qu'un rapport de vote individualisé pour chacun de ces fonds est disponible sur demande.

Histoires de cas d'engagement positifs

Nous pouvons par exemple citer deux sociétés, LDC et Mersen, avec lesquelles nous avons pu constater que des résultats consécutifs à nos actions de dialogue ont pu aboutir.

► **Société française de l'industrie Agro-Alimentaire spécialisée dans la volaille.**



► **Engagement Environnemental ►**
Transparence des émissions ► Réduction
impact environnemental

En tant qu'actionnaire important également de L.D.C., les gérants échangent avec la société depuis 2018 sur les sujets matériels notamment environnementaux, tels que la **réduction de l'impact environnemental ou encore le bien-être animal**. Dans le cadre de ce dialogue continu avec la société, les gérants sont notamment allés dans la Sarthe pour visiter un élevage partenaire, différents sites de production et le siège. Cela a permis de se rendre compte des progrès concrets effectués par le groupe (Charte Nature d'Éleveurs pour les éleveurs partenaires notamment pour les labels, investissements pour améliorer les conditions de travail, etc ...). En 2021, le Responsable RSE a confirmé la poursuite de la démarche en faveur de l'environnement : des objectifs ambitieux ont déjà été communiqués à horizon 2025, notamment 100% d'emballages

rigides responsables ou encore une réduction de 10% des consommations d'énergies.

Sur le plan de la transparence sur leurs émissions carbone, nous avons sensibilisé le groupe à publier des données climat.

LDC a annoncé la publication d'un bilan de gaz à effet de serre du groupe, adossé à un audit complet pour chaque société en 2021 de ses scopes 1, 2 et 3 ; avec la volonté de pouvoir raisonner en bilan climat pour chaque investissement. L'intensité de gaz à effet de serre du Groupe provient essentiellement du scope 3 (80-85%) c'est-à-dire de l'élevage des volailles chez les fermiers partenaires. L'alimentation des volailles en céréales représente 60-70% de ce scope 3.

LDC dispose de plusieurs leviers pour réduire cette intensité carbone grâce aux éleveurs partenaires : réduction drastique de la consommation de soja pour l'alimentation des volailles, céréales locales et dans la mesure du possible biologiques, compensation de l'empreinte carbone par l'utilisation de fumier de volaille ou la plantation d'arbres. Le Groupe rappelle aussi sa contribution aux Objectifs de Développement Durable, i.e. répondre aux besoins alimentaires en produisant localement une viande de volaille qui est la source de protéine animale avec le plus faible impact carbone.

Par ailleurs, le Groupe produit localement et remplace ainsi les volailles importées qui représentent encore 40% de la consommation

en France et 70-75% pour la restauration / transformation. Leader européen dans la production de volaille labels, bios et plein air, LDC offre en effet des conditions d'élevage et des conditions sociales pour les travailleurs,



Groupe français spécialisé dans les matériaux et les équipements électriques.

**► Engagement Environnemental ►
Intensité carbone ► Réduction impact
environnemental**

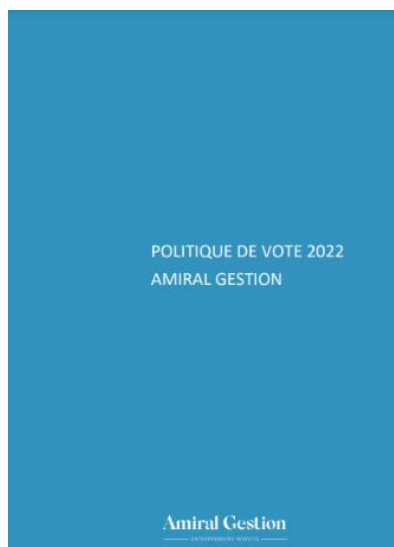
Les gérants d'Amiral Gestion échangent avec la société Mersen depuis 2019 pour la sensibiliser sur son profil environnemental. Bien qu'une part importante de l'offre produits de Mersen (56% de son chiffre d'affaires global) contribue favorablement au développement durable (fabrication de panneaux solaires, stockage et

bien meilleures que les pays d'exportation comme le Brésil, les Pays Bas ou certains pays d'Europe de l'Est. Les gérants suivent de près les progrès du groupe.

transmission d'énergie, etc...), les activités de production de Mersen sont très intenses en carbone notamment du fait de la production de graphite qui nécessite de chauffer des matériaux à très haute température.

Nous avons donc initié une action d'engagement auprès de cette entreprise pour l'inciter à réduire l'empreinte carbone de sa production. Suite à nos échanges réguliers en 2019 et 2020 sur ce sujet Climat faisant partie des thématiques prioritaires du label Relance, Mersen a défini et publié en mars 2021 un plan de réduction de son intensité carbone de 20% à horizon 2025 pour les scopes 1 et 2. Le Groupe s'engage notamment à réduire sa consommation d'énergie et à augmenter la part des énergies d'origine renouvelable dans sa consommation énergétique.

La refonte de la politique de vote d'Amiral Gestion en 2021



La démarche d'engagement actionnariale appliquée au fonds s'incarne également dans la **participation systématique aux assemblées générales**, selon la politique de vote propriétaire d'Amiral Gestion¹⁴. Notre exercice des droits de vote peut faire l'objet d'un dialogue pré-AG visant à exprimer nos attentes en matière de transparence et d'évolution de pratiques en lien avec les thèmes des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Chaque année, nous actualisons notre Politique de vote en cherchant à élargir progressivement le périmètre d'application de notre exercice des droits de vote tout comme les principes et lignes directrices que nous appliquons pour tous nos fonds en cohérence avec notre démarche d'investisseur responsable.

Dans ce cadre, **la Politique de vote 2021 d'Amiral Gestion a été significativement élargie et précisée**, couvrant aujourd'hui six principes clés (Voir entretien ci-dessous avec Paul Manigault).

Dans le cadre de l'analyse et la préparation à sa participation aux votes en Assemblée Générale, Amiral Gestion peut engager une démarche de dialogue avec les équipes dirigeantes des sociétés concernées. Notre approche d'engagement consiste à entamer un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les valeurs en portefeuille sur certains enjeux ESG en vue de les encourager à améliorer leurs pratiques ainsi que leur transparence en termes de communication sur ces enjeux. **Si ce dialogue est infructueux, il peut aboutir à l'opposition au vote de certaines résolutions présentées en Assemblées Générales**, et en dernier recours au dépôt d'une résolution en assemblée générale ou encore à un désinvestissement d'une entreprise qui n'aurait fait aucun effort d'amélioration de ses pratiques.

¹⁴ La politique de vote d'Amiral Gestion est disponible en ligne : https://api.amiralgestion.com/files/40721eeb/amiral_gestion_politique_de_vote_2022_vf.pdf



Entretien avec Paul Manigault - Gérant et référent votes en AG et analyse gouvernance focus votes en AG

« Notre politique de vote est plus exigeante que celle de nos pairs sur plusieurs points »

1. Amiral Gestion a complètement revu sa Politique de vote en 2021, quels points de différenciation voyez-vous dans les principes de vote adoptés ?

Nous avons toujours été attachés à encourager les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises à l'occasion des AG. Notre nouvelle Politique de vote 2021, applicable à tous nos fonds gérés¹⁵ et mise à jour chaque année, a permis de formaliser nos principes de vote partagés de manière plus précise pour en faciliter une application homogène sur les thèmes clés tels que :

- Respect des droits des actionnaires et équité de traitement

- Qualité, intégrité et représentativité des organes de gouvernance
- Transparence et équité de la Politique de rémunération et association des salariés au capital
- Opérations sur capital équilibrée et justifiée
- Gestion saine de l'entreprise
- Soutien des résolutions à caractère social ou environnemental incitant à une meilleure transparence et alignées avec les intérêts à long terme de l'entreprise et de ses parties prenantes

Nous avons par ailleurs intégré par anticipation nos principes de vote pour des cas de résolution à caractère social et environnemental qui sont encore très rares sur le vivier de small-mid caps qui représentent la grande majorité de nos investissements, mais qui ne manqueront pas d'apparaître sur des secteurs où la transition écologique devient centrale avec l'émergence de la taxonomie verte européenne, en particulier sur les deux thèmes relatifs au changement climatique.

Là où notre Politique est plus exigeante que celle de nos pairs, nous pouvons citer par exemple :

- **Les émissions de capital avec droits préférentiels de souscription :** en l'absence de projets clairement identifiés, nous avons posé une limite à 25% du capital émis beaucoup plus

¹⁵ A l'exception des mandats de gestion privée, le titulaire du vote étant le client, sauf contre-ordre qui serait exprimé de sa part.

stricte que la norme admise dont le plafond est habituellement fixé à 50%¹⁶.

- **En matière de surveillance climatique**, nous nous opposons à la réélection d'administrateurs considérés comme responsable de manquements dans les mesures prises par le Conseil en matière de lutte efficace contre le réchauffement climatique.

2. Quel bilan tirez-vous de la session des votes 2021 ?

Sur un périmètre global de l'ensemble des entreprises en portefeuille, quel que soit le niveau de détention des droits de vote attachés, **Amiral Gestion a voté à 249 assemblées générales de 219 sociétés soit un taux de vote remarquable de 98%** et un total de 13 328 résolutions votées en cumul sur nos différents fonds. Nos votes se sont portés à près de 70% sur la France, 20% sur la zone Europe (Grande-Bretagne incluse) et près de 10% sur le reste du monde.

Le taux de vote contre ou abstention s'établit à 14% en moyenne. Les pays d'appartenance des entreprises pour lesquels nous avons le plus voté contre sont la Grèce, la Belgique et les Etats-Unis. **Au sein des thèmes des résolutions, le taux d'opposition aux résolutions liées au capital est assez élevé : 23%.** Cela concerne particulièrement les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (52% d'opposition). Nous portons en effet une attention particulière aux résolutions de ce type, en particulier lorsqu'elles impliquent un risque de dilution significatif et/ou supprimant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Pour ce type de résolutions, nous préférons en effet connaître dans un premier temps les contours des projets sur lesquels elles portent avant de nous prononcer sur leur intérêt pour les actionnaires minoritaires que nous sommes.

¹⁶ Source : Document d'application interne de la Politique de vote d'Amiral Gestion : « Dans la perspective de projets stratégiques, et en l'absence de consultation au préalable, nous nous opposons aux résolutions d'augmentation de capital excédant 25% du capital déjà émis. Ces seuils peuvent néanmoins être adaptés eût

égard à la nature de la société, sa taille ainsi que le secteur auquel elle appartient. »

Synthèse de notre exercice d'engagement actionnarial & bilan des droits de vote

⇒ Reporting de notre exercice des droits de vote

En 2021, Amiral Gestion a voté à **249** assemblées générales de 219 sociétés soit **un taux de vote de 98%** et un total de 13 328 résolutions votées en cumul sur nos différents fonds.

Il apparaît, au titre de cette campagne 2021, **un taux d'opposition relativement modéré, 14%, comparativement à l'année 2020 (19%)**. Globalement, ce taux témoigne d'une gouvernance que nous jugeons satisfaisante et du rapport de confiance développé avec certaines entreprises en portefeuille **à la suite du renforcement de notre dialogue auprès d'elles, en particulier sur des sujets ESG¹⁷**. Nous avons en 2021 accentué notre dialogue pré-AG avec les sociétés en portefeuille afin de mieux comprendre le bien-fondé de certaines résolutions. Les sociétés détenues en portefeuille améliorent également leur transparence année après année ce qui explique aussi ce taux d'approbation élevé.

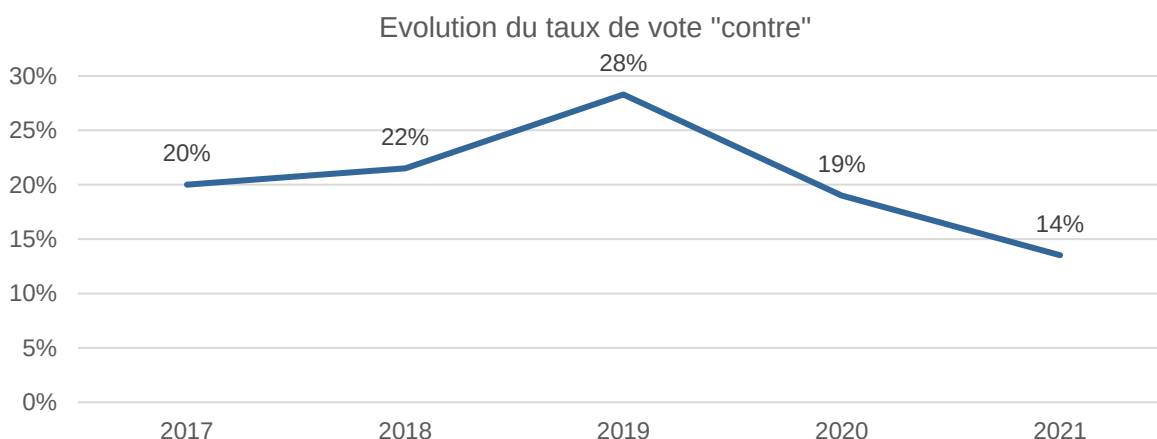


Figure 95 Evolution dans le temps du taux de vote "contre" d'Amiral Gestion

Au sein des thèmes des résolutions, le taux d'opposition aux résolutions liées au capital est assez élevé : 23%. Cela concerne particulièrement les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (52% d'opposition). Nous portons en effet une attention particulière aux résolutions de ce type, en particulier lorsqu'elles impliquent un risque de dilution significatif et/ou supprimant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Pour ce type de résolutions, nous préférons en effet connaître dans un premier temps les contours des projets sur lesquels elles portent avant de nous prononcer sur leur intérêt pour les actionnaires minoritaires que nous sommes.

¹⁷ Cf. partie « Reporting de dialogue et engagement ESG » du rapport

Le détail de nos statistiques de vote est disponible dans notre Rapport Annuel de vote et d'engagement 2021 ainsi que sur notre site.¹⁸

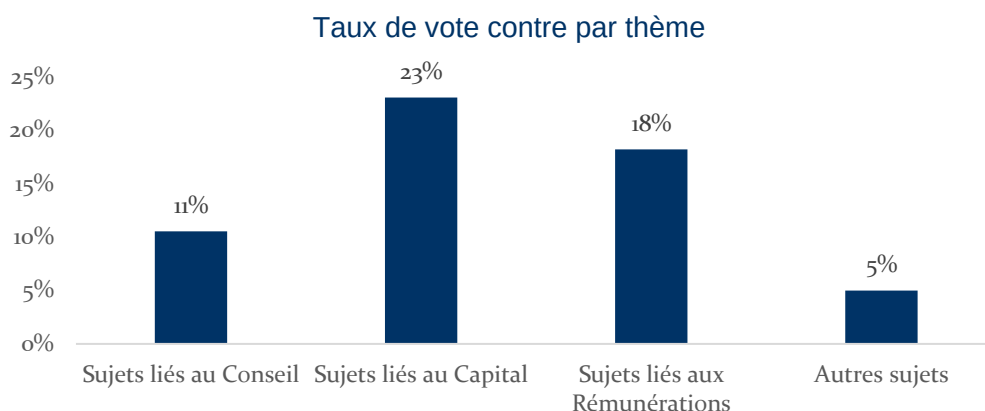


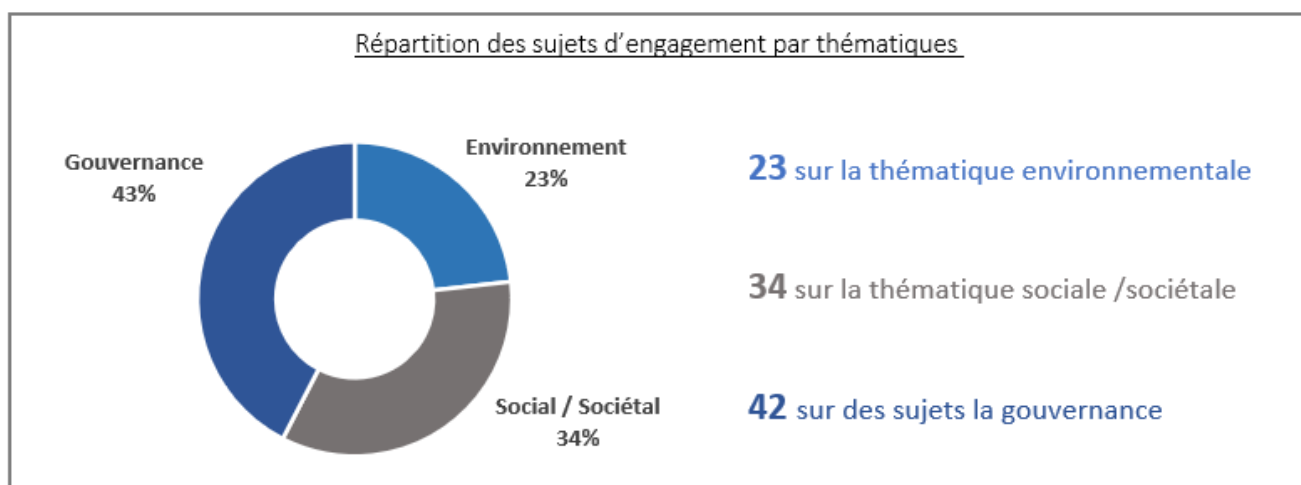
Figure 10 Répartition des votes "contre" par thématique

⇒ Reporting de dialogue et engagement ESG

Notre approche d'engagement consiste à entamer un **dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille**.

En tant qu'actionnaire de long terme, la qualité et la fréquence des interactions entre les gérants d'Amiral Gestion et les représentants des entreprises en portefeuille permettent de mener des engagements qui aboutissent à de réels changements bénéfiques pour elles et leurs parties prenantes.

En 2021, les gérants d'Amiral Gestion ont mené des **engagements avec 48 entreprises**. Ces engagements ont porté sur **99 sujets E, S et G et de transparence**.



¹⁸ <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Durant l'année 2021, 4 actions d'engagement ont produit des résultats concrets sur le plan de l'évolution des pratiques ESG, particulièrement sur le plan environnemental : Mersen, L.D.C., Focus Home et Thermador.

Des actions d'engagement ont également porté leurs fruits en matière **d'amélioration de** :

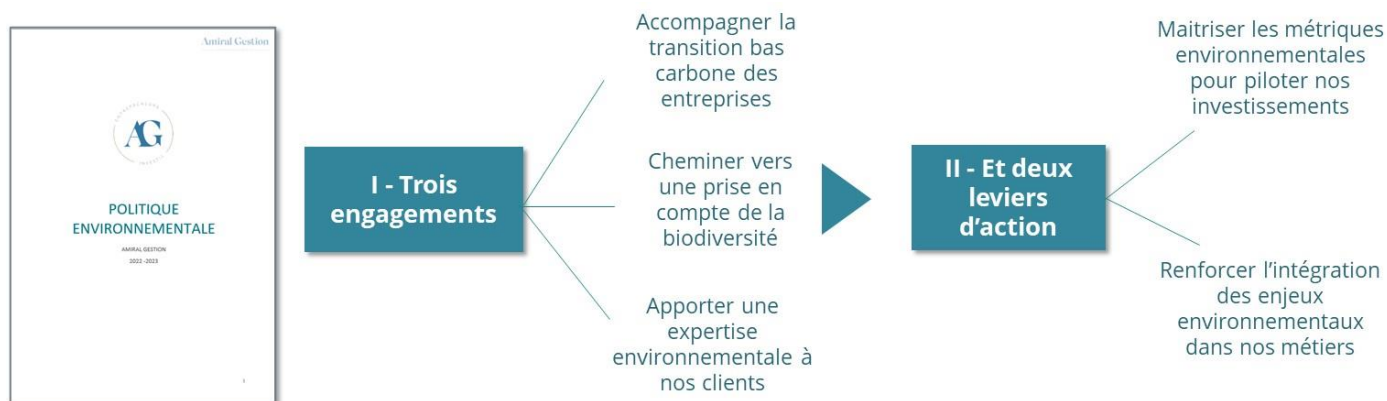
- **la transparence ESG**, via la mise en relation avec notre partenaire de notation ESG pour nos fonds labellisés et l'incitation des entreprises à renseigner de manière la plus complète possible les indicateurs de notre grille d'analyse ESG : Frequentis, Focus Home, Semcon, Aurès, Starbreeze, Fasadgruppen, Ringmetall, Digital Bros, Prevas
- la transparence sur les données climat pour les sociétés Recticel et Altri.

Nous remercions l'ensemble de ces entreprises pour leur coopération à améliorer leurs pratiques pour nous aider à évaluer au plus juste leur performance RSE.

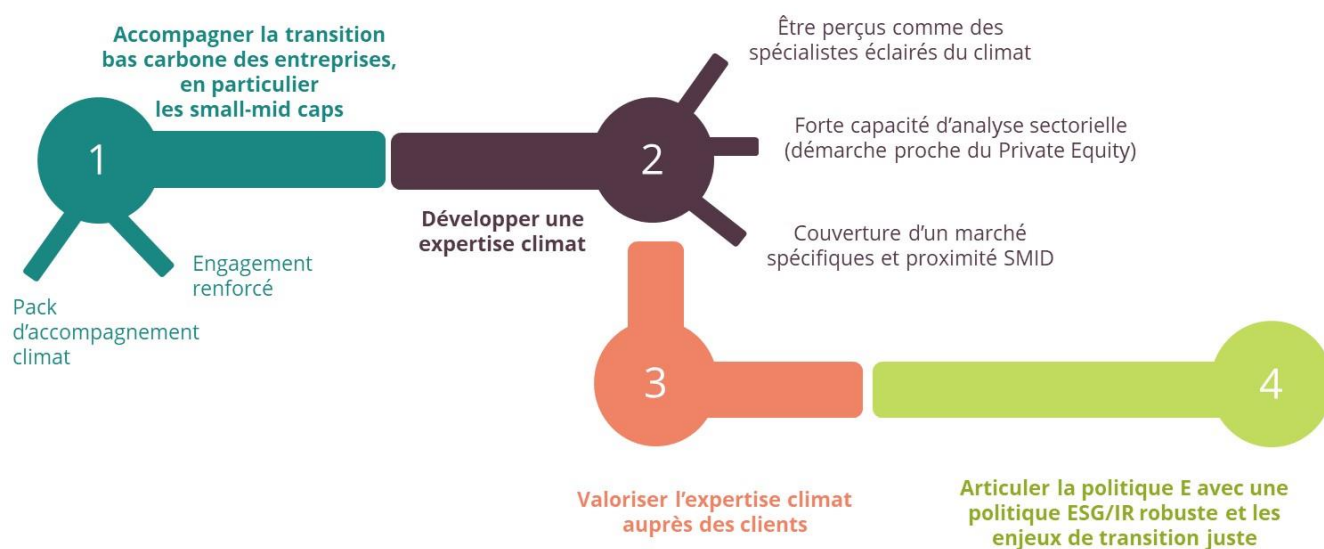
5.2. Définir une stratégie environnementale ambitieuse

« Une nouvelle étape phare dans notre engagement »

En 2022, Amiral Gestion redonne une impulsion à son engagement responsable historique avec **l'adoption d'une politique environnementale 2022-2023¹⁹**, qui définit ses ambitions en la matière. Cette politique **s'articule notamment autour de trois engagements et deux leviers d'action**



Nos marqueurs environnementaux



¹⁹ La Politique environnementale complète est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

a. Nous agissons sur les secteurs à fort impact environnemental

« Conscients de notre responsabilité en tant qu’investisseur, nous prenons en 2022 des mesures phares sur les secteurs du charbon, pétrole et gaz »

Celles-ci se fondent sur les recommandations de l’Agence Internationale de l’Energie (AIE) et sur une **logique de transition juste**. Les politiques sectorielles dans leur intégralité (Charbon, Pétrole et Gaz) sont disponibles en ligne sur le site d’Amiral Gestion.

Synthèse des principaux engagements des politiques

	Charbon Critères d’application
Extraction et production	- Exclusion dès le S2 2022 des entreprises qui extraient et produisent du charbon thermique - Exclusion des entreprises qui développent des nouveaux projets liés au charbon
Production d’électricité à base de charbon	Application de seuils progressifs de sortie dès 2022 pour atteindre une exposition nulle en 2030

	Oil & Gas Critères d’application
Non conventionnel	- Sortie définitive des entreprises extractrices ou productrices d’hydrocarbures non conventionnels²⁰ - Sortie définitive des entreprises qui développent de nouveaux projets de production ou d’infrastructures - Application de seuils progressifs de sortie dès 2022 pour atteindre une exposition nulle aux utilities²¹ en 2030
Conventionnel	Amiral Gestion adopte une politique pragmatique et accompagne les entreprises pétrolières dans leur transition énergétique, en finançant celles qui sont engagées dans un plan de sortie crédible et aligné 1,5°C grâce à l’évaluation de ces entreprises par un faisceau de critères qualitatifs et quantitatifs

²⁰ Recours à des procédés de fracturation hydraulique ou chimique pour l’extraction

²¹ Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du pétrole et gaz non conventionnels

- ⇒ Nous avons la volonté d'étendre ces mesures **aux autres secteurs à fort impact environnemental, et notamment pour les secteurs/activités/produits exposants à des risques liés à la destruction du capital naturel** (i.e. huile de Palme et déforestation, OGM, pâte à papier, exploitation minière, élevage). Dans un premier temps, nous évaluerons l'exposition de nos portefeuilles aux différentes thématiques liées à la biodiversité. Dans un second temps et en fonction de nos ressources internes, nous renforcerons nos différentes politiques sectorielles avec l'ajout de critères qualitatifs et quantitatifs sur ces sujets. Nous envisageons également de rejoindre des initiatives sectorielles spécialisées.

Les principes fondateurs de nos politiques sectorielles liées aux énergies fossiles

✓ Une mise à jour régulière des politiques sectorielles et des objectifs et critères d'application

Une évolution possible des périmètres pourra concerner par la suite les entreprises exposées à la chaîne de valeur du charbon thermique (équipementiers, infrastructures de transport et stockage), ainsi qu'au charbon métallurgique lorsque des solutions alternatives à l'utilisation du coke pour la transformation du minerai de fer existera.

✓ Une démarche d'engagement renforcée pour accompagner et faire évoluer les modèles d'entreprises

Celle-ci est mise en œuvre pour toutes les sociétés qui, dépassant les seuils ou non définis par les politiques, sont exposées aux chaînes de valeur du charbon et du pétrole/gaz. Nous valorisons, entre autres, la transparence sur les objectifs, l'adoption de plans de sorties crédibles ainsi qu'un mouvement de réduction des CAPEX vers des solutions décarbonées.

✓ La validation des exceptions aux critères ci-dessous par le Comité IR/RSE et l'application d'un processus d'escalade en cas d'échec de la politique d'engagement

Lorsque la politique d'engagement actionnarial se relève infructueuse et qu'une entreprise impliquée tarde à adopter et/ou à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive, Amiral Gestion pourra mettre en œuvre ses droits de vote en assemblée générale, ou prendre des décisions de désinvestissement.

✓ La prise en compte systématique des enjeux de transition juste

En tant qu'investisseur, il est aussi de notre responsabilité d'accompagner les entreprises dans leur prise en compte des impacts socio-économiques, et notamment les SMID jouent un rôle crucial dans la transition environnementale. Amiral Gestion engagera l'ensemble des acteurs en portefeuille exposés aux secteurs du charbon, du pétrole et du gaz pour l'adoption de plan de sorties progressifs, qui limitent l'impact négatif sur les ressources humaines et notamment

sur le plan de l'emploi. En soutenant l'engagement pris par plusieurs pays lors de la COP26, Amiral a également rejoint la coalition d'investisseurs pour une Transition juste. La coalition animée par Finance for Tomorrow encadre plusieurs groupes de travail sectoriels dont le but est de définir des recommandations, des objectifs et indicateurs associés en partenariat avec Sustainalytics, à partir desquels Amiral Gestion s'appuiera pour enrichir ses dialogues et engagements avec les sociétés en les encourageant à intégrer la transition juste dans leurs stratégies.

✓ **Des exigences renforcées pour certains de nos fonds**

Dans le cadre du Label Relance, Amiral Gestion applique également des critères d'exclusion spécifiques sur le charbon métallurgique pour ses fonds labellisés, en excluant tous les producteurs, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires et, lorsque la donnée est disponible, l'exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 10% de leur chiffre d'affaires (CA) est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

✓ **Une attention particulière à la transparence**

Afin de rendre compte publiquement et de s'assurer de l'application de ces politiques sectorielles, Amiral Gestion s'engage à communiquer annuellement sur la part résiduelle exposée aux énergies fossiles dans ses investissements et de communiquer sur les principaux acteurs qui continuent à être financés.

✓ **L'engagement de prendre des objectifs de réduction des émissions des portefeuilles d'ici 2024** et, de mesurer et communiquer sur l'atteinte de ces objectifs dans son rapport annuel.

b. Nous nous fixons des objectifs bas carbone



La **fixation d'engagements bas carbone pour nos portefeuilles représente l'enjeu majeur de notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris**. Nous avons conscience que des objectifs robustes, reposant sur des scénarios climatiques de référence, auront un impact fort sur la gestion des bilans financiers et les stratégies d'investissement. Pour cela, nous avons décidé de procéder en deux grandes étapes :

1/ Diagnostic : les enjeux sont complexes et parfois sujets à débat. Par ailleurs, les métriques d'alignement bas carbone sont nécessaires pour se fixer des objectifs quantitatifs : elles aussi ne sont pas complètement stabilisées. Nous développons des tests sur nos portefeuilles en 2022 avec plusieurs métriques pour analyser et comparer les résultats, et souhaitons continuer ensuite à investir dans l'application de ces métriques.

2/ Prise d'engagement : nous expérimenterons les premiers engagements bas carbone sur le futur fonds climat que nous lancerons dans le courant de l'été 2022. Basé sur le diagnostic plus large, nous nous fixerons des objectifs à moyen terme en 2023.

Plan d'amélioration continue & priorités : gestion des risques climatiques

Utiliser différents scénarios dans notre diagnostic

Elaborer des objectifs de réduction de l'intensité carbone de nos portefeuilles d'investissement à horizon 2030

c. Nous encourageons les entreprises vers une prise en compte des enjeux climatiques

Amiral Gestion renforce sa politique d'engagement sur le climat. Cette politique, mobilisant l'ensemble de nos équipes d'investissement, s'incarne à deux niveaux :

- La **définition de thèmes d'engagements prioritaires** et transverses qui seront relayés auprès de toutes les entreprises dans le cadre d'actions d'engagement individuelles et/ou collaboratives :

1) La Résolution Say on Climate

Inciter les entreprises à intégrer le climat dans l'agenda des actionnaires et les faire voter chaque année sur la politique climat lors des assemblées générales, à l'instar de son précédent Say on Remuneration

2) La campagne Science Based Target

Inciter les entreprises à prendre des objectifs de réduction des émissions de GES, conformément aux trajectoires 1,5°C et validés par l'initiative SBTi (Science Based Target Initiative). SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions des GES en cohérence avec les préconisations scientifiques

3) La promotion du besoin de transparence

Autour de la donnée et de l'intégration des trois scopes dans le bilan carbone des entreprises et l'incitation à renseigner le questionnaire climat du CDP.

- **L'identification d'enjeux spécifiques propres au secteur ou au modèle d'affaires des entreprises** : l'étude d'enjeux clés environnementaux, de la maturité climat (niveau d'avancement de la gouvernance climat, qualité de la feuille de route climatique, intégration de la biodiversité...) ou du niveau de durabilité de l'entreprise lors de l'analyse fondamentale interne permettra de définir des axes prioritaires d'engagement.

d. Nous diffusons l'expertise environnementale en interne

Nous **voulons faire de nos collaborateurs les premiers ambassadeurs de l'ESG et du climat.**

Dès 2019, l'ensemble de l'équipe avait reçu une formation sur les connaissances ESG au cours d'un travail collaboratif animé par un cabinet de conseil externe en IR et RSE. Entre fin 2021 et début 2022,, tous les membres du Comité de direction d'Amiral Gestion ainsi que le Responsable Risques, le Responsable Juridique et Conformité, le responsable du Pôle de gestion ISR et le gérant du futur fonds Climat en cours de lancement, ont été formés par le cabinet I Care aux enjeux, à l'environnement normatif et réglementaire et aux métriques climat afin d'impulser un leadership fort autour des enjeux climat et l'intégration dans nos métiers. Entre 2021, l'ensemble des équipes d'investissement a également été initiée aux métriques climat lors d'une session avec l'agence spécialisée S&P Trucost. Plusieurs formations seront également animées entre juin et septembre 2022 avec l'agence I care ciblant la totalité de nos collaborateurs.

- ⇒ Dans une logique d'amélioration continue, nous **poursuivons en 2022/2023 la montée en compétences de nos équipes en matière d'ESG**, de climat et de biodiversité afin de fixer des objectifs robustes et solides de réduction de nos impacts environnementaux.

5.3. Evaluer et piloter la performance extra-financière de nos investissements

- Le portefeuille agrégé correspond à l'ensemble des lignes investies en portefeuille des fonds d'Amiral Gestion : gestion collective, mandats et fons dédiés institutionnels. Le calcul des indicateurs de performance ESG et climat est réalisé en équipondération.
- Les mesures de performance ESG et climat couvrent par principe l'ensemble des titres investis en actions, obligations, instruments du marché monétaires et des dérivés à partir du moment où ils peuvent être rattachés à un émetteur couvert par l'analyse correspondantes.

a. Performance ESG des investissements

Notre approche d'investissement responsable s'applique à tous nos actifs actions, dont 23% de portefeuilles gérés selon des approches ISR. Elle s'appuie sur l'intégration de critères ESG dans notre analyse fondamentale avec un impact croissant dans nos décisions d'investissement, sur des pratiques d'engagement actionnarial avec un suivi actif des controverses et sur des exclusions sectorielles et normatives. La mesure d'indicateurs transverses à notre portefeuille d'actions nous permet d'évaluer la performance ESG globale de notre portefeuille d'actions et l'efficacité de notre politique d'engagement.

⇒ [La note ESG interne](#)

La prise en compte des critères relatifs aux dimensions sociales, environnementales et de gouvernance dans l'analyse fondamentale des valeurs de nos portefeuilles actions se traduit par la production d'une note indépendante spécifique appelée « note ESG Interne », représentant près d'un tiers de la « Note Qualité » globale. Elle constitue une appréciation qualitative de critères ESG clés.

Au 31 décembre 2021, **cette analyse couvre 89,17% de nos valeurs actions, pour une note moyenne sur le portefeuille agrégé de 5,08/10.**

Sur nos fonds ouverts, les notes ESG internes sont variables :

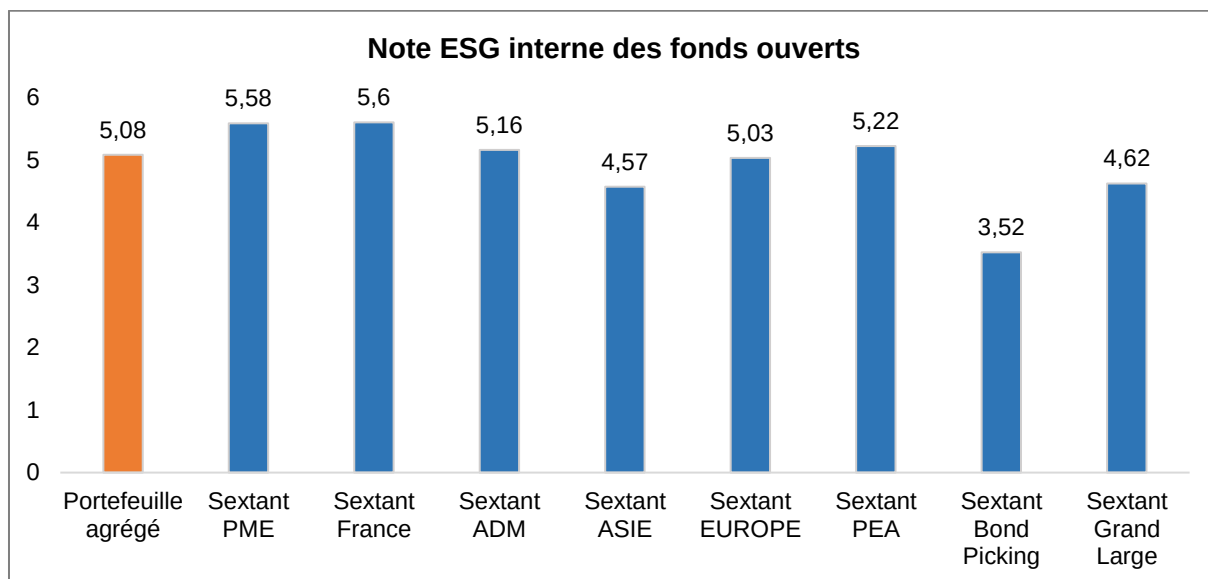


Figure 8 – Note ESG interne des fonds ouverts au 31/12/2021

	Portefeuille agrégé	Sextant PME	Sextant France	Sextant ADM	Sextant ASIE	Sextant EUROPE	Sextant PEA	Sextant Bond Picking	Sextant Grand Large
Note ESG interne (/10)	5,08	5,58	5,6	5,16	4,57	5,03	5,22	3,52	4,62
Couverture	89%	94%	93%	88%	82%	94%	90%	59%	63%

Figure 9 – Note ESG interne et couverture de la donnée pour les fonds ouverts au 31/12/2021

Par ailleurs, notre fonds ouvert Sextant Grand Large, qui est de très loin notre fonds ouvert le plus important (encours de plus d'un milliard d'euros²²) est soumis au reporting Article 29 et fait donc l'objet d'un rapport spécifique disponible [sur notre site internet](#).

²² Voir le détail des encours dans la rubrique Nos fonds responsables.

⇒ [La note ESG externe](#)

Par ailleurs, nous effectuons un suivi d'une note externe issue de l'agence de notation spécialisée MSCI ESG. Celle-ci se décompose en trois notes, pour chacun des trois piliers : environnement, social et gouvernance.

Au 31/12, cette note externe est disponible sur 49% de notre portefeuille action, et la **note moyenne pondérée par la valeur de la participation au sein de chaque entreprise est de 5,0/10.**

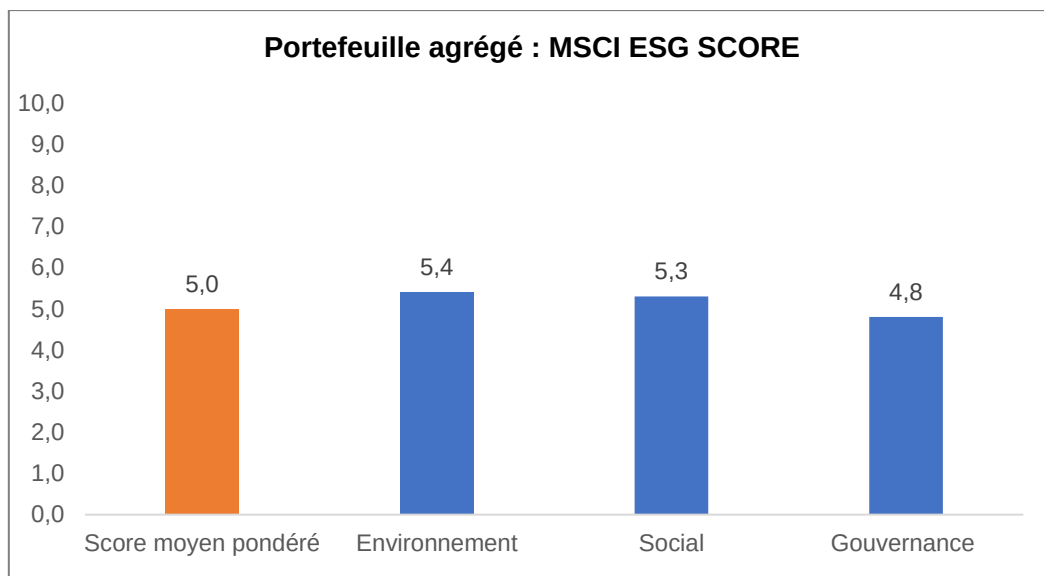


Figure 10 – Score ESG externe fournie par MSCI au 31/12/2021

• **Suivi des controverses**

Pour l'ensemble des valeurs en portefeuille agrégé, un suivi systématique des controverses est réalisé, s'appuyant sur les travaux de recherche de Sustainalytics. Ce suivi étroit vise permet de tenir compte de toute controverse dans nos décisions d'investissement : mise sous surveillance, actions d'engagement actionnarial, voire désinvestissement dans les cas les plus graves et en l'absence de mesures correctives.

Une revue du portefeuille agrégé d'Amiral Gestion est réalisée régulièrement au courant de l'année, et depuis 2021 un comité de surveillance des controverses a été créé. La vocation de ces comités exceptionnels est de présenter chaque controverse et de statuer avec ses participants sur les démarches à mener et les possibles conséquences sur l'investissement.

Au 31 décembre 2021, la revue du portefeuille agrégé à partir des données de Sustainalytics n'a révélé aucune exposition à des controverses de gravité sévère (niveau 5), avec un taux de couverture de 100%.²³

²³ Pour plus d'informations, vous pourrez trouver des informations complémentaires sur les sujets de controverse dans notre rapport climat ESG

- **Exclusions normatives liées à la conformité au pacte mondial des Nations Unies**

Depuis 2021, les fonds d'Amiral Gestion, dont Sextant Europe (devenu Sextant Tech au 30 juin 2022), appliquent une exclusion de toute entreprise non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce référentiel international invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Une revue de 100% du portefeuille agrégé a été réalisée au 31/12/2021 à partir des données de Sustainalytics ne révélant aucune exposition avérée à des entreprises non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies.

b. Renforcement de l'évaluation environnementale des portefeuilles et entreprises grâce à des KPIs robustes

La mesure de la performance climatique et environnementale des entreprises est une étape importante de notre stratégie, réalisée sur tous les portefeuilles. Le calcul d'indicateurs nous permet de suivre et de maximiser dans le temps la performance environnementale de nos investissements ainsi que de prendre en compte les critères de durabilité dans notre analyse ESG approfondie.

La diversité d'indicateurs de performance environnementale utilisés par Amiral Gestion permet de **capturer un large spectre d'enjeux environnementaux plus ou moins corrélés**. L'utilisation d'une multitude d'indicateurs met en valeur la capacité des gérants à discerner le risque carbone. Alors qu'aucun indicateur en soit ne donne un résultat tangible, le diagnostic de performance climatique quantitatif et qualitatif ainsi que la capacité de recherche permet d'apprécier la transition d'une entreprise.

En 2021 :

- **Nous déployons les métriques à fort enjeu réglementaire :**
 - La mesure de l'éligibilité et l'alignement des fonds à la part verte basée sur la taxonomie européenne
 - La mesure de la part brune des fonds
 - La mesure de l'intensité carbone
 - La mesure de l'alignement 2°C des fonds
 - L'analyse des *Principal Adverse Impacts* (PAI) du SFDR
 - La mesure de risques climatiques (risques physiques et de transition)
- **Nous étendons la mesure de l'empreinte carbone** – tous scopes – à l'ensemble des portefeuilles

- Nous **renforçons l'aspect qualitatif de l'évaluation environnementale des entreprises dans notre modèle actuel ESG** - évaluation systématique de la maturité environnementale d'une entreprise lors de l'analyse fondamentale.

Dès 2022, Amiral Gestion a produit des rapports climat complets conformes à la TCFD de nos fonds, mandats et FIA classifiés SFDR 8 et 9. Les indicateurs sont calculés en utilisant les bases de données S&P Trucost (pour tous les indicateurs) et Sustainalytics (en complément pour la part verte).

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux indicateurs de l'analyse pour le portefeuille agrégé :

	Intensité carbone	Alignement 2°C	Empreinte environnementale	Part verte	Part Brune	Risques de Transition	Risques physiques
Taux de couverture	85%	65%	85%	51%	100%	65%	74%
Unité	Tco2/m€ CA	°C	%	%	%	%	Score / 100
Portefeuille Agrégé	776	Entre 3°C et 4°C	4.4	4.1%	3.4%	9.3%	32

Figure 11 – Résultat des principaux indicateurs de performance environnementale au 31/12/2021

La **correspondance des résultats aux indicateurs environnementaux d'Amiral Gestion avec ceux que l'on retrouve de manière usuelle dans l'économie réelle** est une marque de notre volonté d'investir dans une vaste portion de l'économie. Plus spécifiquement, le cœur de notre activité, les entreprises industrielles de petites et moyennes capitalisations, ne font pour l'essentiel pas partie des entreprises pionnière sur le sujet.

Notre volonté est **d'observer une amélioration nette de ces indicateurs dans le temps**. Nous nous donnons les moyens de cette ambition par les multiples actions que nous mettons actuellement en place ainsi que nos politiques prêtes à être implémentées dès l'année 2022 :

- Une politique environnementale structure et exigeante, qui s'appuie sur des politiques d'exclusions sectorielles
- Une politique de vote et d'engagement particulièrement ambitieuse, permettant d'accompagner nos participations dans la mise en place de leurs propres démarches durables et dans la mesure d'indicateurs complexes

1. Intensité carbone

L'empreinte carbone est déterminée à l'aide d'un bilan carbone au sein du portefeuille agrégé et mesure les émissions des entreprises selon 3 scopes :

- Scope 1 : émissions directes de l'activité
- Scope 2 : émissions dues à l'utilisation d'énergie par l'activité
- Scope 3 : émissions en amont et aval de l'activité

La méthodologie employée pour calculer l'intensité carbone est par millions de revenus générés : l'empreinte carbone en moyenne pondérée du portefeuille agrégé (tCO₂eq) divisé par le chiffre d'affaires total (Tco₂/m€ CA).

La comptabilisation des seules émissions directement liées à l'activité des entreprises (scope 1 et 2) représente au 31 décembre 2021, de 75.24 tCO₂eq/M€ CA.

L'intensité carbone passe de 75.24 à 775.99 tCO₂eq/M€ CA quand nous intégrons le scope 3 dans les scopes des émissions GHG. Le scope 3 (amont + aval) représente donc 91% de l'intensité carbone du portefeuille agrégé. Le portefeuille est couvert à 85% par cette donnée.

Au niveau de nos fonds ouverts, les données d'intensité carbone sont très variables, avec néanmoins une meilleure performance que le portefeuille agrégé pour la plupart d'entre eux :

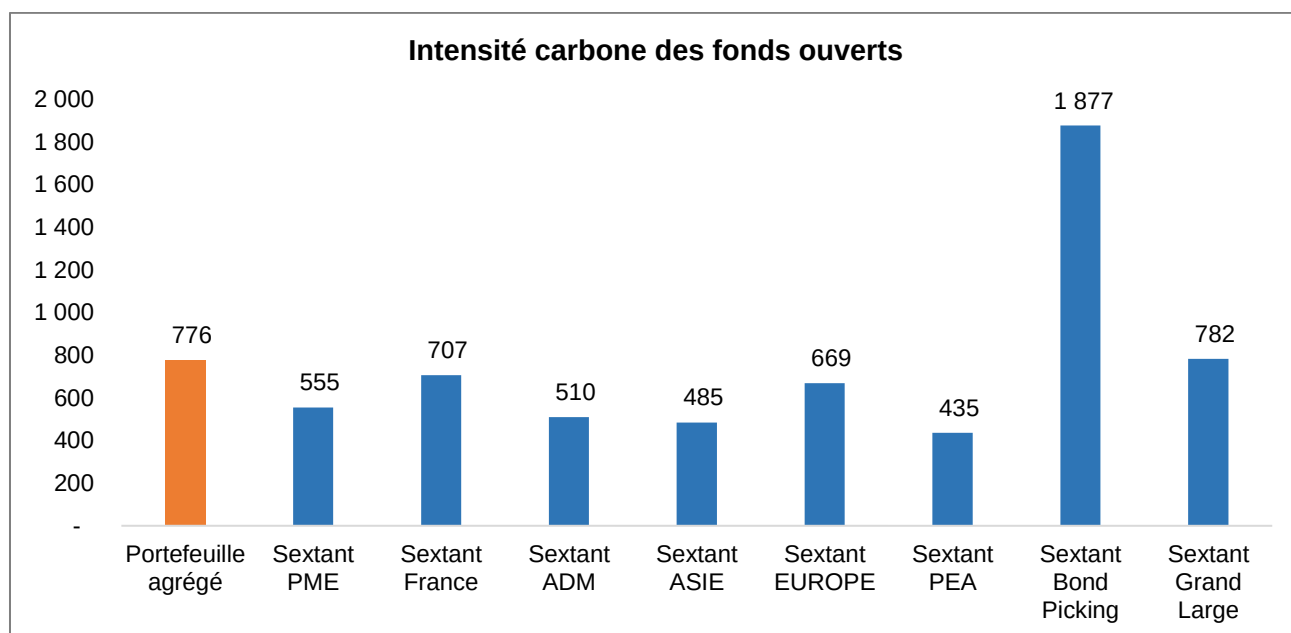


Figure 12 – Intensité carbone des fonds ouverts sur l'ensemble des scopes au 31/12/2021

	Portefeuille agrégé	Sextant PME	Sextant France	Sextant ADM	Sextant ASIE	Sextant EUROPE	Sextant PEA	Sextant Bond Picking	Sextant Grand Large
Intensité carbone (tCO ₂ /M€ CA)	776	555	707	510	485	669	435	1877	782
Couverture	85%	96%	100%	82%	68%	100%	89%	75%	81%

Figure 13 – Intensité carbone des fonds ouverts et couverture de la donnée sur l'ensemble des scopes au 31/12/2021

2. Alignement 2°C

La métrique d'Alignement 2°C fait référence à l'objectif de l'Accord de Paris, c'est-à-dire la limitation du réchauffement climatique à 2°C rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100. Le portefeuille a été évalué sur la base de son alignement avec le scénario correspondant, ainsi qu'en fonction d'une sélection d'autres scénarios climatiques. Il s'agit d'une analyse de l'adéquation entre les réductions d'émissions de chaque société et les réductions nécessaires à la réalisation d'un scénario donné. L'analyse considère les données carbone passées (depuis 2012 quand la donnée est disponible) ainsi que les empreintes carbone prospectives (jusqu'en 2025).

⇒ Résultats généraux

L'analyse estime qu'au 31 décembre 2021, le portefeuille agrégé est sur une trajectoire **entre 3°C et 4°C**, pour une couverture de 65% du portefeuille.

En ce qui concerne les fonds ouverts, la plupart d'entre eux affichent des données similaires à celles du portefeuille agrégé, **à l'exception des fonds Sextant France Engagement et Sextant Europe, qui affichent tous deux une température située entre 1,75°C et 2°C** (pour des couvertures respectives de 80 et 81% de leur portefeuille).

⇒ Principaux contributeurs à la métrique 2°C parmi le portefeuille agrégé

Les résultats ci-dessous présentent les principaux contributeurs à la performance du portefeuille par rapport aux besoins de réduction qui permettraient de faire face à un bilan carbone à 2°C.

Entreprise	Poids (%)	tCO2e (sous)/sur budget carbone 2°C 2012-2025	Secteur	Alignement
SK Hynix Inc	0.03	-163 774 052.20	Information Technology	<1.5°C
Financière de l'Odé	1.74	-12 695 375.89	Industrials	<1.5°C
Mayr Melnhof Karton AG	0.08	-9 516 193.63	Materials	<1.5°C
Meituan	0.03	-7 716 034.62	Consumer Discretionary	<1.5°C
Bolloré	0.27	-7 069 850.62	Communication Services	<1.5°C

Figure 14 – Cinq principaux contributeurs du portefeuille agrégé à la métrique 2°C au 31/12/2021

3. Empreinte environnementale

L'empreinte environnementale quantifie l'impact environnemental de diverses externalités négatives liées à l'activité sous forme monétaire. Il s'agit donc principalement de mesurer la valeur des externalités négatives des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources en eau, de la production de déchets, de la pollution de l'air, du sol, et de l'eau, ainsi que de l'utilisation des ressources naturelles. Afin de permettre une comparaison des différents impacts environnementaux, un coût environnemental est attribué à chaque ressource et polluant.

Nous divisons ensuite le résultat par les revenus générés pour obtenir l'empreinte environnementale par millions de chiffre d'affaires (Coût Environnemental en million d'€ / chiffre d'affaires en million d'€) pour obtenir une donnée en pourcentage des revenus.

Au 31 décembre 2021, l'empreinte environnementale par chiffres d'affaires est de 4,39%, pour une donnée couvrant 85% du portefeuille. Cela signifie que pour 1 000 € de CA générés, le portefeuille produit 44,39 € d'externalités négatives.

4. Part verte – Taxonomie européenne

En mars 2018, la Commission européenne a adopté un plan d'action sur la finance durable dans le cadre d'une stratégie visant à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans son cadre de politique financière et à mobiliser des financements pour une croissance durable. L'une des propositions était le développement d'un système de classification unifié de l'UE ou « Taxonomie de l'UE » qui définirait les activités économiques durables afin de répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur contribution au changement climatique.

La « Part verte » correspond à la part du chiffre d'affaires alignée (activité potentiellement durable et qui répond à un certain nombre de critères) vis-à-vis de ce référentiel.

La Taxonomie de l'UE propose une analyse plus poussée avec une classification des activités économiques éligibles en trois catégories : « transitoires : transitional », « habilitantes : enabling » ou « activités à performance propre : own contribution ».

Classification des contributions à l'objectif d'atténuation du changement climatique		
« Own performance » ou Activité à performance propre	L'activité est déjà à faible intensité carbone	Ex : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne
« Transitional activity » ou Activité de transition	Sous certaines conditions, qui se durciront au fil du temps, l'activité contribue à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050	Ex : manufacture d'acier
« Enabling activity » ou Activité habilitante	L'activité permet à d'autres activités de réduire leurs émissions carbone	Ex : fabrication de batterie ou de panneaux solaires

Figure 15 – Classification des contributions à l'objectif d'atténuation du changement climatique développée par la Taxonomie de l'Union Européenne

DISCLAIMER

Actuellement, la méthodologie de découpage et évaluation du chiffre d'affaires ainsi que les modèles de calcul des différents providers divergent, pour cette raison, Amiral Gestion a opté pour la prise en compte et l'analyse des données d'éligibilité à la Taxonomie provenant de deux différentes sources : Sustainalytics et S&P Global « Trucost ». Actuellement, **la part verte est calculée uniquement sur les activités contribuant à l'atténuation du changement climatique**, les données correspondant aux cinq autres piliers n'étant pas disponibles²⁴. **Les données retenues sont issues de la recherche de Sustainalytics, qui offre plus de granularité à ce sujet.** Nous apportons toutefois un disclaimer sur la qualité des données sources encore très hétérogènes de la part des agences externe, et cela dès le stade de l'éligibilité, ce qui ne permet pas de tirer une conclusion arrêtée sur la part verte du portefeuille

⇒ **Résultats généraux**

Au 31 décembre 2021, selon Sustainalytics, **6,7%** du portefeuille agrégé est éligible à la Taxonomie européenne, et **4,1%** est aligné, selon une couverture de 51% du portefeuille. De plus, les activités éligibles sont réparties dans les trois catégories de la façon suivante :

	Ratio de Couverture	% Éligibilité à la Taxonomie EU	Part verte alignée	% "Own Contribution"	% "Enabling"	% "Transition"
Portefeuille agrégé	51.0%	6.7%	4.1%	3.5%	0.6%	0.0%

Figure 15 – Indicateurs d'éligibilité, d'alignement et de classification des activités selon la Taxonomie de l'Union Européenne au niveau du portefeuille agrégé au 31/12/2022

Au niveau des fonds ouverts, la part verte alignée est globalement moins importante que celle du portefeuille total. A nouveau, il est difficile à ce stade d'interpréter cette variation, du fait du manque de couverture et de la grande disparité actuelle entre les fournisseurs de données.

²⁴ Voir le détail des cinq piliers dans le Glossaire.

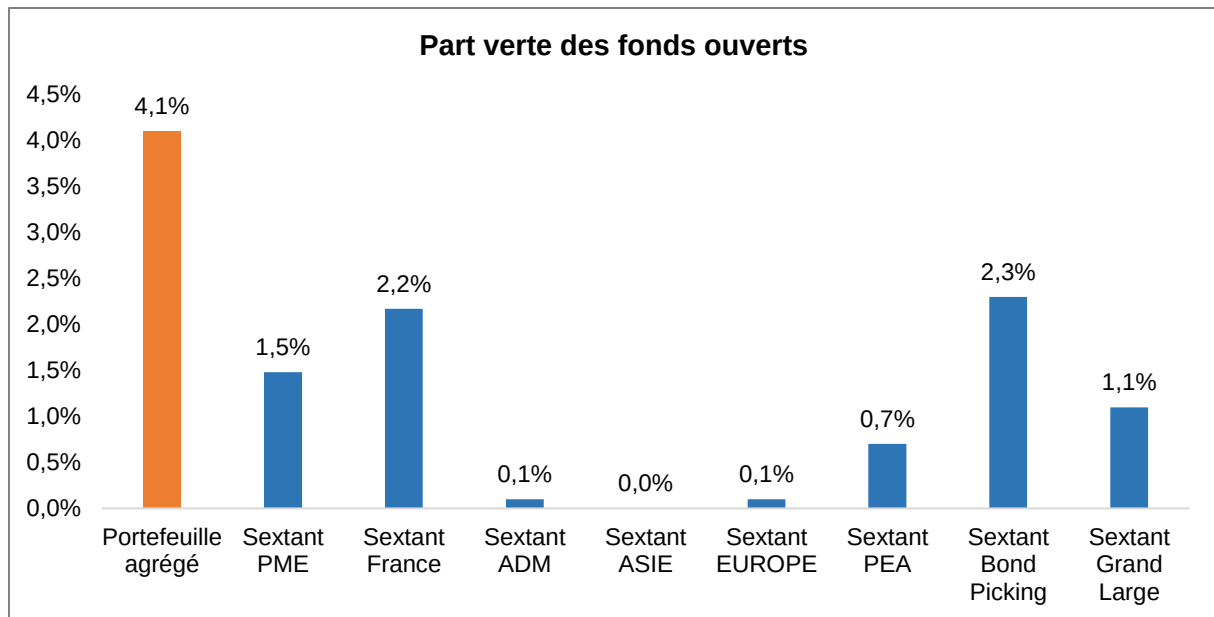


Figure 16 – Part verte alignée des fonds ouverts au 31/12/2022

	Portefeuille agrégé	Sextant PME	Sextant France	Sextant ADM	Sextant ASIE	Sextant EUROPE	Sextant PEA	Sextant Bond Picking	Sextant Grand Large
Part verte alignée à la Taxonomie de l'UE	4,1%	1,5%	2,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,7%	2,3%	1,1%
Couverture	51%	47%	51%	50%	48%	75%	44%	39%	55%

Figure 17 – Part verte alignée et couverture de la donnée des fonds ouverts au 31/12/2022

⇒ Principaux contributeurs à la part verte du portefeuille agrégé

Les entreprises qui sont les principales contributrices à la part verte, c'est-à-dire celles dont la part du chiffre d'affaires alignée est la plus importante on des % du CA aligné pouvant aller jusqu'à 99% :

Security Name	Security ID (required)	Security Weight	Sector	Climate Change Mitigation - Revenues - % Aligned - Estimated	Weighted Alignment
Derichebourg SA	FR0000053381	2.91	Industrials	55.79	16%
Unibail-Rodamco-Westfield	FR0013326246	0.87	Real Estate	86.90	8%
Kaufman & Broad SA	FR0004007813	0.53	Consumer Discretionary	99.37	5%
Mersen	FR0000039620	1.23	Industrials	27.24	3%
Terna Energy SA	GRS496003005	0.40	Utilities	66.11	3%
NEXITY SA	FR0010112524	0.22	Real Estate	78.47	2%

Figure 18 – Principaux contributeurs à la part verte du portefeuille agrégé au 31/12/2022

⇒ **Derichebourg SA** est une société française à rayonnement international dans les services environnementaux aux entreprises et aux collectivités locales et municipales. Elle fournit des solutions à l'industrie, les collectivités locales et les régimes collectifs. Au cours de l'exercice 2020, la société a déclaré 2 464,1 millions d'euros de revenus totaux. 55,79% de ses revenus sont alignées avec la Taxonomie. Cela correspond à la part de ses activités liées à la récupération de déchets non-dangereux.

Unibail-Rodamco-Westfield SE, ou URW, possède un portefeuille de propriétés commerciales de haute qualité, dont environ les deux tiers se trouvent en Europe continentale. Plus de 90% des revenus de l'entreprise proviennent des loyers, les 10% restants provenant principalement des frais de gestion des partenaires d'investissement. Les propriétés louées de la société se composent de commerces de détail, de bureaux et autres, ainsi que de propriétés de congrès et d'expositions. Au cours de l'exercice 2020, la société a déclaré un chiffre d'affaires total de 2 328,7 millions d'euros. 86,90% de celui-ci provient d'activité alignées avec la Taxonomie. Celles-ci sont liées à la construction, à l'acquisition et à la détention de bâtiments durables.

5. Part brune

La part brune correspond à l'exposition au charbon et aux énergies fossiles. **Au 31 décembre 2021, la part brune du portefeuille agrégé est de 3,4% avec une couverture de 100% du portefeuille** et se décompose comme suit :

- Exposition au charbon thermique et au charbon métallurgique : 1.65%
- Exposition du aux pétrole et gaz conventionnels : 1.3%
- Exposition aux pétroles et gaz non-conventionnels : 0.5%

6. Risques de Transition (EBITDA à risque) Horizon 2030*

Cet indicateur mesure les risques liés à la hausse de prix de l'émission d'une tonne de carbone. La différence entre ce qu'une entreprise paie aujourd'hui pour une tonne d'émissions de carbone et ce qu'elle pourrait avoir à payer dans l'avenir selon différents scénario, est déterminée par la "prime de risque" - un indicateur créé par Trucost. Elle permet pour chaque entreprise de déterminer un coût du carbone futur, en fonction de son empreinte carbone et de la prime de risque correspondant à son secteur et à sa localisation géographique.

L'analyse estime d'ici 2030 le coût supplémentaire du carbone à 9,25% de l'EBITDA, pour une donnée couvrant 100% du portefeuille.

7. Risques physiques (score compo ajusté) Horizon 2050

Cet indicateur caractérise l'exposition des entreprises aux risques physiques liés aux changements climatiques en géolocalisant les actifs et les installations sur des cartes des dangers. Les évaluations peuvent être réalisées en fonction de trois scénarios climatiques (Réchauffement faible, modéré, et élevé) eux-mêmes basés sur les profils représentatifs de concentration du GIEC. **Dans ce rapport, nous présentons les résultats avec un scénario de réchauffement élevé à horizon 2050.**

Chaque entreprise se voit attribuer une note entre 1 et 100 en fonction de son exposition aux risques physiques liés au changement climatique. La note de 100 indique le score de risque le plus élevé possible, et 1 le plus faible. La note est ensuite ajustée pour refléter la vulnérabilité relative des sociétés, en fonction de leur activité et donc de l'impact du risque physique sur celle-ci.

L'analyse montre que à horizon 2050, avec un scénario de risque élevé, le portefeuille agrégé est modérément exposé aux risques physiques, avec un score ajusté de 32/100, pour une donnée couvrant 74% du portefeuille.

Plan d'amélioration continue & priorités : gestion des risques physiques

Intégrer des informations spécifiques à ses contreparties sur l'exposition, la sensibilité, l'adaptation, et la capacité d'adaptation sur la chaîne de valeur.

Intégrer les risques climatiques dans les modèles de capital

Plan d'amélioration continue & priorités : gestion des risques de contentieux ou de responsabilité liés au facteurs environnementaux

Cartographier les risques sur l'ensemble de la chaîne de valeur par type de risques

Définir leur importance, via leur probabilité d'occurrence et les actions mises en place pour les atténuer

Développer un plan d'actions de mitigation de ces risques

5.4. Faire vivre l'ESG-Climat pour nos clients

« Avec nos clients, on ne raconte pas d'histoires. On préfère les vivre à leurs côtés. »

1. Nos ressources et documentation responsables

Soucieux de la transparence et de la lisibilité de nos pratiques vis-à-vis de nos parties prenantes, au premier rang desquelles nos clients, nous avons centralisé l'ensemble des informations relatives à notre démarche d'investissement responsable au sein d'une rubrique dédiée sur le site Internet d'Amiral Gestion²⁵.

Les politiques, documents, et reportings de transparence suivants sont ainsi facilement accessibles :

- Notre politique d'Investissement Responsable²⁶
- Notre politique d'engagement actionnarial²⁷
- Notre politique de vote²⁸
- Note communication extra-financière au titre du règlement Disclosure SFDR²⁹
- Codes de transparence ISR
- Reportings extra-financiers et d'impact de nos fonds ouverts ISR
- Politique Environnementale 2022-2023 et ses politiques sectorielles³⁰

2. Sensibiliser et permettre la montée en compétences

Amiral Gestion **entend se positionner comme un centre d'expertises auprès de ses clients en leur offrant la possibilité de monter eux même en compétence sur le sujet**. Nous mettrons par exemple à disposition des **supports pédagogiques de vulgarisation sur les méthodologies et métriques environnementales**, par exemple dans le cadre des Rapports annuels climat conforme à la TCFD de nos fonds, mandats et FIA classifiés SFDR 8. Nous organiserons des **séminaires/webinaires clients dédiés au climat**. Nous souhaitons également illustrer notre accompagnement et nos investissements en partageant différents supports de communication telles qu'une **newsletter semestrielle autour des sujets environnementaux phares**³¹, et en diffusant des cas d'engagements forts liés au climat.

Par ailleurs, afin de favoriser une matérialisation concrète des concepts et des métriques climat, Amiral Gestion souhaite favoriser la proximité de nos clients avec les entreprises engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique en leur proposant des **podcasts avec des témoignages d'entreprises en**

²⁵ <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

²⁶ https://api.amiralgestion.com/files/d7ae9575/politique_ir_amiral_gestion_mai_2021_fr.pdf

²⁷ https://api.amiralgestion.com/files/3ecd3040/politique_d_engagement_actionnarial_mai_2021_fr.pdf

²⁸ https://api.amiralgestion.com/files/40721eeb/amiral_gestion_politique_de_vote_2022_vf.pdf

²⁹ https://api.amiralgestion.com/files/62343220/communication_extra_financiere_sfdr_decembre_2021_version_finale.pdf

³⁰ Documents disponibles en juillet 2022 (<https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>)

³¹ A compter de 2023

portefeuille engagées pour le climat, lors de table rondes avec des entreprises en portefeuille lors d'événements clients ou encore en leur proposant d'accompagner nos gérants lors de visites de site d'entreprises (ex. : visites d'usine).

5.5. Préparer nos défis de demain : l'incidence de nos investissements sur les facteurs de durabilité

L'enjeu de la biodiversité



L'actuel effondrement la biodiversité mondiale, aussi communément appelée 6^{ème} extinction de masse³², est une menace importante pesant sur la stabilité des sociétés. La lutte pour le climat et celle pour la biodiversité sont deux priorités indissociables et interdépendantes. Cependant, alors que l'impact sur le climat par les activités humaines se mesure aujourd'hui de manière aisée, l'évaluation économique

des services écosystémiques de la nature mobilise encore beaucoup d'efforts et de recherche. Plus particulièrement, puisque la biodiversité est un élément qui s'observe par définition de manière locale, il est plus difficile de faire remonter des indicateurs d'impacts chiffrés et de les agréger, à l'image de la tonne de CO2.

« La nature travaille pour nous,
nous devons la protéger »

Nous considérons le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de nos efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes. Nous sommes convaincus que la préservation de la biodiversité nécessite un engagement collectif tout aussi important de la part des différentes parties prenantes : les acteurs du secteur privé y compris les institutions financières, les gouvernements, les ONG et la société civile. Nous avons la responsabilité en tant qu'investisseur de financer des entreprises qui au moins cherchent à limiter leurs impacts négatifs sur la biodiversité et aux mieux luttent pour sa conservation.

> A compter de juillet 2022, nous **intégrerons au sein de notre modèle d'alerte et de suivi des controverses**, une prise en compte de la biodiversité via les crières d'utilisation des terres et, à l'aménagement du territoire et à la biodiversité de Sustainalytics, qui matérialise la manière dont les entreprises gèrent le risque lié à la déforestation et à l'utilisation des sols par ses activités et sur leur propre chaîne de valeur.

³² Finance & Biodiversité, Forum pour l'Investissement Responsable, 2021

> Demain nous souhaitons lancer **un chantier d'analyse pilote d'empreinte biodiversité de nos portefeuilles** pour comprendre où se situent nos impacts et mettre en évidence les actions qui peuvent réduire efficacement les pressions sur la biodiversité.

> Nous souhaitons également **intégrer un pilier biodiversité dans le volet environnemental de l'analyse fondamentale des entreprises**

Afin de crédibiliser notre engagement et suivre les meilleures pratiques de place, nous rejoindrons en 2022 des initiatives ancrées de place pour guider la réduction de notre exposition aux différentes thématiques liées à la biodiversité dans nos portefeuilles.

Plan d'amélioration continue & priorités : gestion des risques liés à la biodiversité

Publier une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Rejoindre une initiative de place sur le sujet biodiversité

Publier une méthodologie et une stratégie d'alignement avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2030

Déployer la mesure de l'alignement aux engagements biodiversité

6. Notre engagement responsable via notre démarche de RSE

Depuis 2020, Amiral Gestion s'engage dans une démarche de structuration de ses pratiques RSE internes

La mise en place de pratiques RSE internes substantielles est essentiel à la cohérence d'une démarche responsable d'entreprise. Une culture RSE forte existe depuis la création d'Amiral Gestion et s'est structurée à partir de 2020, avec comme point de départ la formulation d'une raison d'être représentative de nos valeurs et de notre recherche d'impact à travers nos activités. Nous avons ensuite défini notre stratégie sur l'investissement responsable pour la période 2020-2023 et, à partir de septembre 2020, opéré une refonte de notre mode opératoire et de notre gouvernance IR-RSE. Nous avons enfin défini des feuilles de route pour la période 2021-2022 pour chacun des trois grandes thèmes RSE retenus :



1. Nos pratiques et actions de progrès en faveur de **l'environnement**



2. Nos pratiques et actions de progrès en faveur du **bien-être au travail**



3. Nos actions de **philanthropie et de mécénat**

Fondation Sextant

INVESTIE DANS L'ÉDUCATION

Chacun de ces thèmes est piloté par un groupe projet composé de 4 à 7 collaborateurs.

Ils nous racontent ...

Nos pratiques et actions de progrès en faveur de l'environnement³³



Quelques pratiques en place

Bilan carbone
Tri et recyclage des déchets
Réduction des plastiques et emballages
Réduction des consommations de papier
Data Center labellisé Green IT
Parc informatique pour partie issue d'appareils reconditionnés par des travailleurs en réinsertion professionnelle



Feuille de route 2022 - 2023

- Suivre nos impacts environnementaux internes et déterminer des objectifs de réduction
- Mettre en place un plan de mobilité verte des collaborateurs
- Compenser les impacts environnementaux négatifs et définition d'un plan de réduction de notre empreinte carbone
- Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs et la promotion de pratiques durables dans les locaux
- Adopter une politique d'achats responsables

Anne-Sophie Boux de Casson – Office Manager et membre du GT environnement



2. Quels sont les principaux objectifs et chantiers prioritaires de la politique environnementale interne ?

L'objectif général de notre feuille de route est **d'inscrire Amiral Gestion et ses collaborateurs dans une dynamique de suivi et de réduction active de nos impacts environnementaux.**

Nos principes d'action principaux se portent sur la mobilité durable, les achats responsables et

verts, la gestion environnementale des locaux dans une logique d'économie circulaire ou encore la préservation des ressources naturelles.

Parmi les chantiers prioritaires que nous lançons en 2022 : la réalisation d'un bilan carbone afin de déterminer l'état de nos impacts sur le climat et mettre en place des actions correctives, la mise en place d'un plan de mobilité verte des collaborateurs ou encore l'identification de projets de compensation carbone labellisés.

3. Quelles premières bonnes pratiques avez-vous adopté ?

Plusieurs nouvelles initiatives ont été mises en place depuis 2021 : le tri et le recyclage des déchets dans nos locaux grâce à la mise en place de poubelles dédiées dans plusieurs espaces (papiers, plastiques, piles, emballages, capsules Nespresso, toners d'impression, matériels téléphonique et informatiques). Nous avons également arrêté les commandes de bouteilles d'eau et de cannettes de coca-cola au profit de fontaines à eau associées à la fourniture aux collaborateurs de gourdes et mugs réutilisables, data center

³³ ODD Climat

labellisés Green IT, parc informatique pour partie issu d'appareils reconditionnés par des travailleurs en réinsertion professionnelle (AFB Shop). Aussi, nous veillons à réparer nos matériels électroniques et informatiques lorsque c'est possible pour prolonger leur durée de vie et éviter ainsi la surconsommation.

En matière d'achats, nous privilégions l'achat de fournitures vertes, 90% de produits ménagers et savons utilisés sont écologiques et certifiés.

4. Quelles conclusions tirez-vous de votre bilan carbone mené sur vos propres activités ? Comment cela impacte-t-il votre démarche RSE/environnement ?

Notre bilan carbone nous permet d'identifier une base de départ pour nos actions de réduction et que chacun des collaborateurs

matérialisent nos impacts collectifs. C'est un facteur de mobilisation pour que tout le monde adhère à cette dynamique.

Nous avons pris comme année de référence 2019 afin de ne pas fausser l'impact courant par la période COVID. En 2019, Amiral Gestion est responsable de 495,8 tonnes équivalentes CO₂, soit à 12,4 tonnes équivalents CO₂ par ETP sur les scopes 1, 2 et 3. Les principaux postes d'émissions d'Amiral Gestion proviennent du scope 3 pour 98 % : nos impacts sont répartis sur les achats (72,1%), les déplacements professionnels (21,9%) et les immobilisations (2,4%).

A ce titre, Amiral Gestion a pris **l'engagement de réduire ses émissions de GES de -4,2% par an jusqu'en 2030 pour atteindre 288 tCO₂eq.** Conformément aux recommandations de réduction de la Science Based Initiative qui préconise une réduction **de -42% entre 2020 et 2030.**

Le bilan carbone d'Amiral Gestion

Engagement :

-42% de réduction de nos émissions de GES sur notre périmètre direct entre 2020 et 2030, soit -4,2% par an

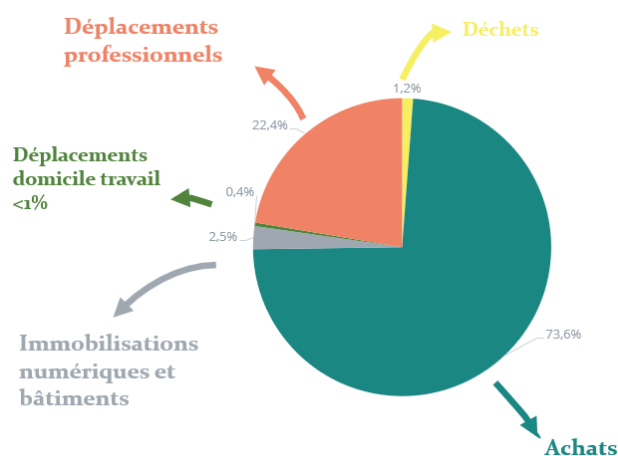
Amiral Gestion a réalisé un bilan carbone détaillé de l'année 2019 avec l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé pour identifier les principaux postes d'émissions de ses activités. Ce diagnostic nous permet de concevoir un plan d'action pour limiter notre impact direct sur le climat. L'empreinte carbone a été réalisée sur l'ensemble des implantations d'Amiral Gestion (France et Espagne) et couvre le Scope 1, 2, et 3.

Principaux postes d'émissions considérés :

- Consommation d'énergie : fuites de fluides frigorigènes
- Immobilisations immobilières et informatiques
- Achats de produits et services
- Déplacements professionnels
- Déplacements domicile-travail
- Déchets issus des bureaux

Bilan carbone (en tCO2eq)	2019
Total	495,8
Equivalent CO2/ETP	12,4

En 2019, les émissions de scope 3 (émissions en amont et aval de l'activité) représentaient 98% des émissions d'Amiral Gestion.



- Les émissions de scope 3 sont très largement dominées par les achats (74%).
- Les déplacements professionnels constituent également un poste important (22%), devant les immobilisations numériques et des bâtiments (2,5%).
- Les autres postes sont minoritaires.

Figure 20 : Répartition des émissions du scope 3 d'Amiral Gestion par poste au 31/12/2019

Nos pratiques et actions de progrès en faveur du bien-être au travail / équilibre vie privée / vie professionnelle³⁴



Quelques pratiques en place

Structure hiérarchique plate et pratiques de communication interne permanente
Moments de cohésion d'équipe
Nombreux avantages sociaux
Interactions régulières avec les différents sites et les filiales
Parcours d'intégration permanent - Mentoring
Dispositifs bien-être (ex.: activités sportives, espace repos, séminaire de cohésion d'équipe)



Feuille de route pour 2022 - 2023

- Mise en place de nouvelles activités bien-être
- Définition d'une charte de droit à la déconnexion
- Sondage anonyme centré sur le bien-être, la santé et la prévention des risques psychosociaux
- Diversité : Mise en place d'actions de communication pour attirer les talents féminins dans les métiers de la gestion

*Entretien avec Francisco Cobos –
Responsable juridique et membre du GT bien-être au travail / équilibre vie privée – vie professionnelle*



1. Quels sont les principaux enjeux de bien-être au travail pour Amiral Gestion ?

Nous avons la chance au sein d'Amiral Gestion d'évoluer dans une structure saine, à taille humaine et avec un alignement d'intérêt des équipes **du fait de la possibilité de pouvoir entrer au capital de la société**. Le climat social est très bon du fait d'une proximité des salariés avec les dirigeants en raison d'une structure hiérarchique plate, **un dialogue permanent et ininterrompu entre les salariés et la direction**, une communication interne régulière

formelle et informelle, de nombreux moments de convivialité organisés, et des avantages sociaux que nous développons en continu.

Pour autant, du fait de l'évolution régulière de la taille de notre structure, nous sommes attachés au travers de la création du GT Bien-être au travail et en coordination avec les membres du CODIR dont la Directrice IR/RSE est membre, à créer les conditions optimales au sein de l'entreprise pour que chacun ait plaisir à travailler et à interagir avec l'ensemble des équipes.

Dans ce cadre, les initiatives de notre feuille de route dédiée au bien-être au travail cherchent à renforcer la cohésion d'équipe et la fierté d'appartenance à Amiral Gestion mais également à nous assurer que chaque salarié :

- est bien dans son poste et dans sa tête,
- que ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie sont harmonieuses
- s'épanouit dans ses missions
- est bien intégré dans le collectif
- arrive à équilibrer sa vie personnelle et professionnelle

Notre recherche de préserver et développer constamment un bon environnement relationnel et de travail est fondamental pour conserver la fidélité et l'investissement de nos talents dans

³⁴ ODD Bonne santé et bien-être, égalité entre les sexes

l'entreprise et faire d'Amiral Gestion une entreprise attractive.

2. Comment les collaborateurs se sont-ils impliqués dans le développement de cette thématique ?

La démarche RSE d'Amiral Gestion a été développée de manière informelle dès sa création mais elle s'est structurée à l'issue de la réflexion participative sur la définition de notre Stratégie IR et RSE 2020-2023 animée par le cabinet expert EFIREs co-fondé par notre Directrice IR / RSE qui a rejoint Amiral Gestion en Septembre 2020. A l'issue de cette réflexion

stratégique, les collaborateurs ont souhaité que certains thèmes RSE soient portés par les équipes internes, ce qui donné à la création dans ce contexte de 3 groupes de travail, dont celui sur le Bien-être au travail composé 7 collaborateurs et collaboratrices de nos entités de Paris, Madrid et Singapour. Des sondages sont également réalisés en interne pour associer les collaborateurs au choix et à la mise en œuvre d'initiatives qui pourraient être développées, comme nous l'avons fait à l'automne 2021. Nous organisons aussi des réunions plénières d'échanges dédiés à la RSE comme celle qui s'est tenue le 14 avril 2022.

Philanthropie et Mécénat Fondation Sextant



Quelques pratiques en place

Fondation Sextant pour l'Education
Mécène de l'Expédition Polar Pod
Défi Amiral au profit de la Fondation
Accompagnement étroit et suivi des projets financés par la Fondation

Feuille de route pour 2022 - 2023

Fondation Sextant

- Développer des actions et événements pour augmenter le budget alloués à nos actions de mécénat et de philanthropie portés par la Fondation
- Consolider l'association active des collaborateurs aux actions de mécénat
- Mesurer et communiquer l'impact positif des résultats de nos actions
- Renouveler les projets soutenus par la fondation

Entretien Benjamin Biard

– Directeur Général délégué et membre du GT
mécénat/ philanthropie



1. Quelle est la feuille de route à court terme du groupe projet Philanthropie Mécénat ?

Amiral Gestion soutient deux projets majeurs : la Fondation Sextant pour l'Education et l'Expédition Polar Pod conçu et porté par le médecin explorateur Jean-Louis Etienne, visant à travers une station océanographique internationale à explorer l'Océan Austral pour recueillir des données sur les impacts du réchauffement climatique.

En lançant le GT Mécénat/Philanthropie, nous souhaitons axer nos actions sur 4 objectifs principaux :

- Développer les capacités de financement et d'accompagnement des

projets soutenus par la Fondation Sextant

- Favoriser le renouvellement des projets de philanthropie soutenus
- Mobiliser davantage les collaborateurs et parties prenantes externes autour de nos actions de philanthropie
- Améliorer la communication de nos contributions sociétales à travers nos actions de mécénat et philanthropie

2. Quelle est la mission de la Fondation Sextant ?

Centrée sur le thème de l'Education, la Fondation Sextant vise à soutenir des projets luttant contre l'inégalité des chances de nos jeunes, des projets d'innovations pédagogiques ou encore visant à dynamiser notre système éducatif. 5 associations sont soutenues à ce jour.

La Fondation Sextant dispose d'un budget de près de 300 000 euros en 2021.

Par ailleurs nous avons développé une part de partage au profit de la Fondation Sextant sur notre fonds Sextant France Engagement, labellisé France Relance et ISR.

3. Dans le cadre de la Fondation Sextant, comment sélectionnez-vous les projets et associations soutenues ?

La Fondation Sextant est placée sous l'égide de la Fondation de France qui siège au Comité Exécutif de la Fondation et valide à nos côtés les projets proposés par le GT Mécénat/Philanthropie. Le sourcing de projets provient de plusieurs canaux : mise en relation par la Fondation de France, envoi spontané de projets à soutenir directement par les associations, projets identifiés et proposés par des collaborateurs d'Amiral Gestion.

Pour sélectionner et suivre les projets qui seront effectivement soutenus par la Fondation, nous avons mis en place une grille d'évaluation. Celle-ci nous permet de sélectionner, hiérarchiser et suivre les associations financées.

La Fondation Sextant, au service de l'éducation



Exemples de projets soutenus



L'expédition Polar Pod : une exploration de l'Océan Austral pour recueillir des données sur les impacts du changement climatique

Amiral Gestion officialise son soutien au projet en tant que **mécène au comité de soutien** de Polar Pod en avril 2021, pour une durée de 5 ans.



« Une aventure marine hors norme, un défi scientifique et technologique »



« Tout part de la force d'une idée... Une idée n'est jamais une création spontanée, elle est la synthèse opportune au confluent d'une nécessité intérieure, d'un besoin objectif, du désir d'engagement sur un terrain inconnu. » - Jean Louis Etienne, médecin explorateur, porteur et concepteur du projet

L'océan Austral, immense océan à l'autre bout du monde est encore méconnu et les campagnes océanographiques y sont rares. Pour explorer cet océan, le bureau d'ingénierie navale de Lorient a conçu le Polar Pod. Entraîné par le courant circumpolaire tel un satellite autour de l'Antarctique, le Polar POD va permettre l'acquisition de données et d'observations sur le long terme qui seront transmises aux chercheurs océanographes, climatologues, biologistes : 43 institutions scientifiques de 12 pays sont impliquées dans le projet.



C'est un programme scientifique majeur : coordonné par le CNRS et en partenariat avec le CNES et l'Ifremer, le programme s'engage autour de quatre axes :

- **Échanges atmosphères-océan**, principal puit de carbone océanique de la planète
- **Surveillance de l'océan Austral** par télédetections satellite, observations faites sur le terrain
- **Inventaire de biodiversité** : faune et flore marines
- Impacts anthropiques : bilan des pollutions par les aérosols, microplastiques, pesticides, polluants organiques.

L'expédition POLAR POD a été labellisée comme Action de la Décennie des Sciences Océanographiques au service du Développement Durable 2021 -2021 (la « Décennie de l'Océan »).

Annexes

Tableau de correspondance avec les exigences de l'Article 29

Thématiques du décret d'application	Exigences	Partie correspondante
1. Démarche générale	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	2. 3. 4.
	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer ses différentes parties prenantes/ interlocuteurs sur sa stratégie	4. 5.4
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;	5. Nos fonds responsables
	Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	5.1
	Mention d'une adhésion éventuelle à des chartes ou labels + description de ceux-ci	5. Notre engagement auprès des groupes et initiatives de place
2. Moyens internes	Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG (part en %, équivalent temps pleins, etc) + si possible montant des investissements dans la recherche : recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	4.
	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.	3. 4.
3. Gouvernance	Connaissances, compétences associées à un processus de supervision et expériences des instances de gouvernance (organes CA et CS et de direction et comité interne)	4.
	Intégration de critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance	4.
	Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	4.
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou SGP	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	5.1.c
	Bilan de la stratégie d'engagement, part des entreprises avec qui le dialogue a été initié, thématiques couvertes et actions de suivi	5.1.c
	Présentation de la politique de vote, bilan des votes, surtout sur les consignes de votes et votes de résolutions sur les enjeux ESG lors des AG	5.1c
	Politiques de désengagement sectoriel	5.2.a
5. Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »	Encours alignés avec la Taxonomie	5.3.b
	Part des encours « bruns » : activités reposant sur l'exploration, la production, la transformation, le transport, le raffinage et la commercialisation des combustibles fossiles	5.3.b Rapport Article 29 du Fonds Sextant Grand Large

6. Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris	Objectif à horizon 2030 scope 1+2 en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Peut être mesuré soit par le volume de GES soit par la température	5.2.b
	Si méthodologie interne, éléments sur la méthodologie	5.2.b
	Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	5.3.b
	Intégration des données d'alignement 2°C dans la stratégie d'investissement et complémentarité avec les autres indicateurs E, S et G	5.3.b
	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement (notamment les politiques charbon et hydrocarbures, calendrier de sortie et part des encours totaux couverte par cette politique)	5.2.a ; 5.2.c
	Eventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	5.3.b
	Fréquence de l'évaluation, dates de mise à jour et facteurs d'évolution retenus	5.3.b
7. Stratégie Biodiversité	Publication de la stratégie d'alignement avec des objectifs chiffrés à horizon 2030	5.3.b
	Mesure d'alignement avec les objectifs des accords internationaux de la Conférence des Parties sur la diversité biologique de 1992	5.5
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définies par l'IPBES	5.5
	Recours à un indicateur d'empreinte biodiversité et explication de la manière avec laquelle cet indicateur permet de mesurer l'alignement avec les objectifs internationaux liés à la biodiversité	5.5
8. Gestion des risques	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG (notamment l'intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité)	5.1.a 5.1.b 5.3 5.5
	Description des risques de durabilité (notamment climat) avec leurs facteurs de risque associés, secteurs et zones géographiques concernés, critères utilisés pour sélectionner les risques importants	
	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques	
	Estimation de l'impact financier des risques de durabilité, avec proportion des actifs exposés, horizon de temps associé, impact sur la valorisation du portefeuille	
	Indications sur l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	
8bis. Gestion des risques	Mention de l'utilisation de méthodologies fondées sur des données prospectives vs historiques	
	Risques climatiques : utilisation de plusieurs scénarios (au moins un 2°C et un désordonné) avec description précise des scénarios choisis	
	Risques physiques : description de l'intégration d'informations spécifiques à ses contreparties sur l'exposition, la sensibilité, adaptation et capacité d'adaptation sur la chaîne de valeur	
	Risques liés à la biodiversité : - Publication spécifique sur les risques liés à la biodiversité avec une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement vs les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité investit - pour chaque risque identifié, indication du périmètre de la chaîne de valeur retenu - indication si le risque est lié spécifiquement au secteur d'activité ou à la zone géographique de l'actif sous-jacent	
9. Démarche d'amélioration	Une identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle et des actions concrètes correspondantes permettant d'améliorer la situation actuelle	2.
	Des informations sur les changements stratégiques et opérationnels prévus ou opérationnels	2.
	Calendrier de mise en œuvre	2.

Tableau de correspondance avec les exigences de la TCFD

Pilier	Recommandations	Partie correspondante
Gouvernance	Description de la surveillance exercée par les organes de direction sur les risques et les opportunités liés au climat	4.
	Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat	4.
Stratégie	Description des risques et des opportunités liés au climat identifiés par l'entreprise à court, moyen et long terme	5.2
	Description de l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	5.2
	Description de la résilience de la stratégie de l'entreprise, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris d'un scénario 2°C ou moins	5.2
Gestion des risques	Description des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	5.1 5.2 5.3 5.5
	Description des processus de gestion des risques liés au climat par l'entreprise	
	Description de l'intégration des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise	
Indicateurs et objectifs	Publication des métriques utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	5.3
	Déclaration des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférent dans le cadre des scopes 1 et 2, le cas échéant du scope 3.	5.3.b
	Publication des informations sur les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	5.2.b

Glossaire

Accord de Paris : Traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Pour concrétiser cet objectif de température à long terme, les pays visent à atteindre le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici le milieu du siècle.

Alignement 2°C : Cette métrique fait référence à l'objectif de l'Accord de Paris, c'est-à-dire la limitation du réchauffement climatique à 2°C rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100. Les portefeuilles des sociétés sont évalués sur la base de leur alignement avec le scénario correspondant, ainsi qu'en fonction d'une sélection d'autres scénarios climatiques. Il s'agit d'une analyse de l'adéquation entre les réductions d'émissions de chaque société et les réductions nécessaires à la réalisation d'un scénario donné.

Bilan carbone : Outil de mesure d'une empreinte carbone à un moment donné, c'est-à-dire la somme des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par un produit, une entreprise ou autre. Les émissions de GES sont classées selon trois scopes :

- Scope 1 : émissions directes de l'activité
- Scope 2 : émissions dues à l'utilisation d'énergie par l'activité
- Scope 3 : émissions en amont et aval de l'activité

CDP : Anciennement Carbon Disclosure Project, cette organisation encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Depuis 2003, elle effectue une campagne annuelle à l'aide d'un questionnaire pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises.

Double matérialité : Concept introduit par l'Union européenne en 2019 dans le cadre de la directive sur le reporting de la finance durable affirmant que :

- D'une part, les entreprises et institutions financières sont responsables de la gestion du risque financier que les facteurs socio-environnementaux génèrent pour leurs résultats ;
- D'autre part, ces mêmes entreprises et institutions financières doivent pleinement assumer la responsabilité des impacts négatifs – avérés et potentiels – que leurs décisions feraient peser sur les individus, la société et l'environnement.

Do No Significant Harm (DNSH) : concept introduit par la réglementation SFDR et le règlement Taxonomie de l'Union Européenne :

- Dans le cadre de la SFDR, ce concept signifie qu'un investissement peut être considéré comme durable seulement s'il contribue à un objectif environnemental et n'apporte pas atteinte de façon significative à d'autres objectifs sociaux et environnementaux. Le DNSH est vérifié dans le cadre de la SFDR par le biais des Principle Adverse Impacts (PAI) traduites comme les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité. Ce sont un ensemble d'indicateurs obligatoires et facultatifs à mesurer et intégrer à la gestion. S'il est déjà obligatoire de fournir l'information sur l'intégration des PAI dans les décisions d'investissement, l'obligation de reporting quantitatif sur les PAI prendra effet en 2023³⁵.
- Dans le cadre de la Taxonomie de l'UE, l'activité d'une entreprise doit entre autres contribuer à l'un des six objectifs environnementaux fixer et ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les cinq autres objectifs pour être considéré comme aligné à la Taxonomie³⁶.

³⁵ Plus d'informations sur la réglementation SFDR dans la partie dédiée du glossaire.

³⁶ Plus d'informations sur la Taxonomie dans la partie dédiée du glossaire.

ESG : Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Historiquement, Amiral Gestion produit une « note ESG Interne », représentant près d'un tiers de la « Note Qualité » globale³⁷ attribuée à chaque entreprise, et fondée sur plusieurs sources complémentaires : les échanges directs de nos équipes de gestion avec les entreprises, les sources publiques ou encore la recherche ESG d'agences spécialisées au premier rang desquelles EthiFinance, notre agence-partenaire sur les petites et moyennes capitalisations françaises.

Un fond est dit « sous intégration ESG » lorsque les critères ESG sont pris en compte dans sa gestion (processus de recherche en investissement, de construction et de suivi de portefeuille, d'engagement, etc.)

Empreinte environnementale : métrique qui quantifie l'impact environnemental de diverses externalités négatives liées à l'activité sous forme monétaire. Il s'agit donc principalement de mesurer la valeur des externalités négatives des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources en eau, de la production de déchets, de la pollution de l'air, du sol, et de l'eau, ainsi que de l'utilisation des ressources naturelles. Afin de permettre une comparaison des différents impacts environnementaux, un coût environnemental est attribué à chaque ressource et polluant.

EthiFinance : Groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance et du développement durables. Le Groupe apporte des solutions aux investisseurs, aux entreprises et organisations pour répondre aux enjeux des financements et des transformations environnementales et sociétales.

Intensité carbone : indicateur calculé avec l'empreinte carbone en moyenne pondérée du portefeuille agrégé (tCO₂eq) divisée par le chiffre d'affaires total (Tco2/m€ CA).

Investissement Socialement Responsable (ISR) : démarche visant à appliquer à l'investissement les principes du développement durable en prenant en compte des critères extra-financiers. Le Label ISR, attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour identifier les fonds sous gestion ISR.

Finance For Tomorrow : Paris EUROPLACE et les acteurs de la Place de Paris sont à l'initiative de la marque Finance For Tomorrow. Elle a pour but de promouvoir la finance durable en France comme à l'étranger. Pour cela elle travaille en particulier sur la réorientation massive des flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive.

Forum Pour l'Investissement Responsable (FIR) : Créé en 2001, le FIR est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. L'association regroupe des investisseurs, des gestionnaires de fonds, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, des consultants ainsi que des syndicats, des ONGs, etc.

Label « Relance » : Mis en place fin octobre 2020 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dans le cadre du plan de relance de l'économie française, le label « Relance » vise à permettre aux investisseurs de participer à l'effort collectif en dirigeant les investissements vers les PME et les ETI. Ce label se veut efficace et durable : il sélectionne ainsi des fonds d'investissement qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources pour répondre aux besoins des entreprises.

Label ISR : Voir ISR.

MSCI : MSCI ESG Research fournit une large gamme de produits et services de recherche ESG pour les sociétés de gestion et les investisseurs institutionnels. Notre recherche vise à faciliter l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement.

³⁷ La Note Qualité définie pour chaque entreprise se compose de 28 critères, dont 10 de nature environnementale, sociale / sociétale et de gouvernance.

Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : Initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Il invite les entreprises à adopter et soutenir 10 principes répondant à différents domaines (environnement, lutte contre la corruption, ...) dont 2 principes répondant au respect des Droits Humains et 4 aux normes du travail.

Part brune : Métrique de mesure de l'exposition au charbon et aux énergies fossiles.

Part verte : Métrique mesurant la part du chiffre d'affaires soit éligible (activité potentiellement durable) soit alignée (activité potentiellement durable et qui répond à un certain nombre de critères) vis-à-vis de la Taxonomie de l'Union Européenne³⁸.

Principles for Responsible Investments (PRI) : Organisation internationale de l'ONU qui s'efforce de promouvoir la prise en compte des facteurs ESG dans les décisions d'investissement. Les PRI comptent plus de 4 900 institutions financières participantes au 31 mars 2021. Ces institutions participent en devenant signataires des six principes clés des PRI, puis en déposant des rapports réguliers sur leurs progrès.

PAI (Principal Adverse Impact) : Voir SFDR.

Risques de Transition : Cet indicateur mesure les risques liés à la hausse de prix de l'émission d'une tonne de carbone. La différence entre ce qu'une entreprise paie aujourd'hui pour une tonne d'émissions de carbone et ce qu'elle pourrait avoir à payer dans l'avenir selon différents scénarios est déterminée par la "prime de risque" - un indicateur créé par S&P Trucost. Elle permet pour chaque entreprise de déterminer un coût du carbone futur, en fonction de son empreinte carbone et de la prime de risque correspondant à son secteur et à sa localisation géographique.

Risques physiques : Cet indicateur caractérise l'exposition des entreprises aux risques physiques liés aux changements climatiques en géolocalisant les actifs et les installations sur des cartes des dangers. Les évaluations peuvent être réalisées en fonction de trois scénarios climatiques (Réchauffement faible, modéré, et élevé) eux-mêmes basés sur les profils représentatifs de concentration du GIEC.

Science Based Target Initiative (SBTi) : Projet conjoint de plusieurs organisations visant à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et valoriser ainsi les stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C voire 1,5°C par rapport aux températures préindustrielles, et conformément aux recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Sustainable Finance Disclosure Regulation : Règlement imposé au niveau européen et entré en vigueur en mars 2021. Son objectif est de favoriser la finance responsable grâce à des modifications concernant la transparence des produits financiers ainsi qu'une classification des sociétés de gestion selon des critères éthiques :

- Les fonds classés "Article 8", ou SFDR 8, intègrent des caractéristiques environnementales et sociales à leurs pratiques de gestion.
- Les fonds classés "Article 9", ou SFDR 9, ont un objectif durable environnemental ou social.

Sustainalytics : entreprise appartenant à Morningstar qui évalue la durabilité des sociétés cotées en bourse en fonction de leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

S&P Trucost : filiale de S&P Dow Jones Indices, Trucost est un fournisseur de données qui fait des estimations sur les coûts cachés de l'utilisation non durable des ressources naturelles par les entreprises.

Taxonomie (de l'Union Européenne) : En mars 2018, la Commission européenne a adopté un plan d'action sur la finance durable dans le cadre d'une stratégie visant à intégrer les considérations

³⁸ Plus d'informations sur la Taxonomie dans la partie dédiée du glossaire.

environnementales, sociales et de gouvernance dans son cadre de politique financière et à mobiliser des financements pour une croissance durable. L'une des propositions était le développement d'un système de classification unifié de l'UE ou « Taxonomie de l'UE » qui définirait les activités économiques durables afin de répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur contribution au changement climatique. La Taxonomie définit six objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et réduction de la pollution
- La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour être considéré comme alignée à la Taxonomie, une activité doit :

- a. Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (SC: Substantial Contribution)
- b. Ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (DNSH: Do Not Significant Harm)
- c. Être exercée dans le respect des garanties sociales minimales (MSS: Minimum Social Safeguards)
- d. Être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission (TSC: Technical Screening Criteria)

Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) : définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.

Transition juste : Concept qui dispose que la transition énergétique ne doit pas se faire aux dépens de la question sociale. L'International Trade Union Confederation (ITUC – la Confédération syndicale internationale) l'a développé et proposé à l'ONU depuis 2009.

Triple Bottom Line : La notion de Triple Bottom Line (TBL) est une des idées par lesquelles le développement durable se traduit au sein d'une entreprise. Elle est appelée triple car elle évalue la performance de l'entreprise selon trois approches : sociale, environnementale et économique. On utilise également souvent les termes « People, Planet, Profit » pour désigner ces trois approches.

AVERTISSEMENT – Juin 2022 - Le présent document est émis par Amiral Gestion. Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

CE DOCUMENT EST EMIS PAR :

Amiral Gestion - Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>